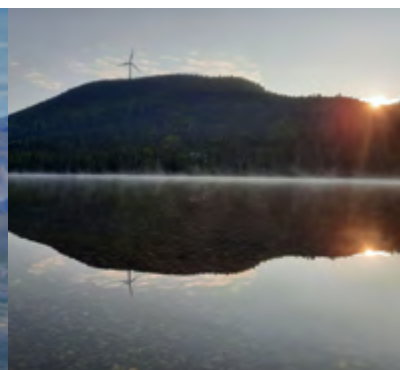
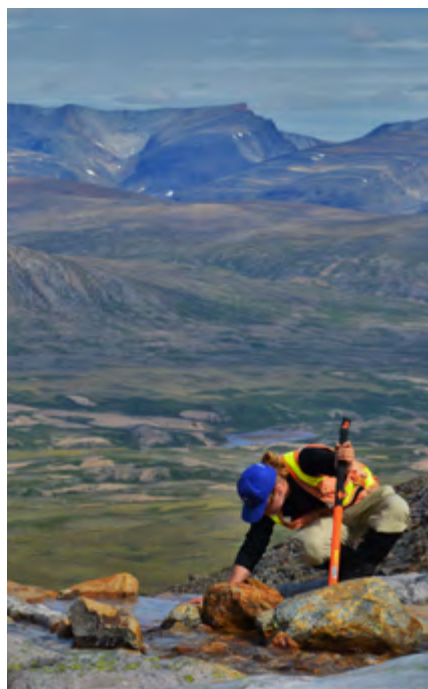


PROPULSER LE QUÉBEC MINIER

Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques



2025
2031



Cette publication a été réalisée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.

Sources des photographies :

Page couverture, de gauche à droite : Ville de Chibougamau, MRNF, Mathieu Dupuis.

Page VIII : MRNF.

Page 10 : Mathieu Dupuis.

Page 18 : Mathieu Dupuis.

Page 24 : Mine Raglan, une compagnie Glencore.

Page 36 : La Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

Page 44 : Mathieu Dupuis.

Page 54 : MRNF.

Page couverture arrière, de gauche à droite : MRNF, Mathieu Dupuis.

Pour plus d'information :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, C-402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Sans frais : 1 866 248-6936

Courriel : renseignements@mrnf.gouv.qc.ca

Site Web : Quebec.ca/strategie-MCS

Dépôt légal – Janvier 2026

Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques

et stratégiques 2025-2031 – Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-02538-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2026



MOT DU PREMIER MINISTRE

Chères Québécoises et chers Québécois,

Le monde est en train de changer radicalement, et le Québec doit s'ajuster s'il veut avancer sur la route de la prospérité. Dans un contexte de transition énergétique, de transformations technologiques et de réalignement des enjeux de sécurité dans le monde, les minéraux critiques et stratégiques sont devenus essentiels. Pour le Québec, ils représentent une occasion concrète de renforcer l'expertise que nous avons ici et de créer davantage de richesse, notamment dans nos régions.

Avec la Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2025-2031, notre gouvernement trace une direction claire, comme nous nous sommes engagés à le faire dans notre nouvelle vision économique, [Le pouvoir québécois](#).

Le Québec peut compter sur des atouts importants : un territoire riche, une expertise reconnue, une main-d'œuvre qualifiée et une capacité d'innovation. En travaillant avec l'industrie, le milieu de la recherche ainsi que les communautés autochtones et locales, nous pouvons répondre aux besoins des marchés d'ici et d'ailleurs, d'autant plus que le Québec est un partenaire et un allié fiable pour les pays démocratiques.

En misant sur nos minéraux critiques et stratégiques, nous faisons un choix clair : soutenir le développement des régions, créer des emplois de qualité et assurer la croissance économique du Québec à long terme.

François Legault

Premier ministre



MOT DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

La Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2025-2031 repose sur une conviction simple : en misant sur nos ressources et notre ingéniosité, nous propulsons le Québec minier et bâtissons ensemble un Québec plus prospère, avec plus d'industries, plus de technologies vertes et plus d'emplois de qualité dans nos régions.

Nous souhaitons voir émerger de nouveaux projets miniers responsables, qui s'appuient sur les pratiques exemplaires en matière d'environnement, d'acceptabilité sociale et de collaboration avec les communautés autochtones et locales. Nous souhaitons aussi accroître la transformation de nos ressources sur le territoire.

Grâce à cette stratégie ambitieuse, nous visons à renforcer notre économie en réduisant notre dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères pour des produits essentiels à la mobilité électrique, à l'électrification industrielle, à la production d'énergie propre et à la haute technologie. Par le biais d'investissements en recherche, en innovation et en formation, nous deviendrons un pôle de savoir et d'expertise dans le domaine des minéraux critiques et stratégiques.

Les Québécoises et les Québécois pourront apprécier les résultats de cette mobilisation : des emplois de premier choix, des entreprises locales qui grandissent, des partenariats solides avec les communautés autochtones et locales, des projets miniers intégrés à leur milieu et la fierté collective d'être à l'avant-garde d'un développement minéral harmonieux et responsable.

Jean-François Simard

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

GLOSSAIRE

Chaîne de valeur : Ensemble des étapes générant de la valeur ajoutée et déterminant la capacité d'un domaine d'activité stratégique, d'une entreprise ou d'une organisation à obtenir un avantage concurrentiel.

Communauté locale : Ensemble des personnes non autochtones qui habitent sur un territoire donné, telle une municipalité locale ou une MRC.

Communauté d'accueil : Population locale ou autochtone et acteurs du territoire sur lequel se déroule le projet ou là où ses répercussions sont ressenties le plus directement. Comprend les communautés autochtones et locales qui accueillent le projet, vivent avec et s'y adaptent, qu'il s'agisse de retombées positives ou de contraintes qui y sont associées.

Écoconception : Approche de la conception de produits ou de procédés caractérisée par l'intégration de considérations environnementales afin de réduire les atteintes à l'environnement tout au long du cycle de vie de ces produits ou de ces procédés.

Économie circulaire : Système de production, d'échange et de consommation qui a pour but d'optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Filière : Ensemble des acteurs engagés dans les activités créatrices de valeur d'un secteur d'activité économique donné, y compris notamment, mais de façon non exhaustive, les activités de recherche et développement, d'exploration, de production, de transformation, de recyclage et de commercialisation.

Gisement : Gîte pour lequel il a été démontré qu'il peut être exploité de façon rentable.

Gîte : Concentration au même endroit de minerai contenant un ou plusieurs métaux ou substances minérales possiblement exploitables. Un gîte est décrit dans les rapports techniques suivants : calcul de ressources, évaluation économique préliminaire et étude de préfaisabilité.

Maximisation des retombées économiques : Démarche de mise en relation entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs qui a pour but de s'assurer qu'un maximum de contrats directs et indirects liés à un grand projet est octroyé à des entreprises régionales dans une perspective de bénéfices mutuels.

Participation publique : Ensemble des processus et des activités liés à l'information, à la consultation et à la participation active permettant d'intégrer les préoccupations, les besoins et les valeurs des participants dans la prise de décision.

Projet minier en construction et rodage : Étape correspondant à la construction des installations minières jusqu'au début de la production commerciale.

Projet minier en mise en valeur : Étape où tous les aspects du projet minier sont évalués avec une plus grande précision. Durant cette étape, l'ensemble des études technico-économiques menant à la réalisation du projet minier est effectué. Elle débute par la publication d'une première évaluation économique préliminaire (EEP) et se termine par la décision de construire les installations minières.

Projet minier en surveillance et maintenance : Site minier fermé temporairement où l'ensemble des infrastructures est maintenu en mode de surveillance et de maintien en vue d'un redémarrage éventuel.

Recyclage : Action de transformer une matière résiduelle en un intrant ou un produit commercialisable.

Réserve : Désigne la partie économiquement exploitable des ressources minérales d'un gisement. Les réserves minérales sont définies par des études de préfaisabilité ou de faisabilité. On peut répartir les réserves minérales en probables et en prouvées. Le degré de confiance accordé aux réserves minérales probables est inférieur à celui accordé aux réserves minérales prouvées.

Territoire nordique : Territoire québécois situé au nord du 49^e parallèle, du fleuve Saint Laurent et du golfe du Saint-Laurent.



LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BAPE	Bureau d'audience publique sur l'environnement	MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
BCD	Bureau de coordination des droits	MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
CAR	Conférence administrative régionale	MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CDEPNQL	Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador	MRC	Municipalité régionale de comté
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec	MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
CSMO-Mines	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
EIBJ	Eeyou Istchee Baie-James	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
ESG	Environnement, social et gouvernance	MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Fonds CRNE	Fonds Capital ressources naturelles et énergie	PQVMCS	Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025
HQ	Hydro-Québec	PGIRE	Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques
IDDPNQL	Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador	SDBJ	Société de développement de la Baie-James
INMQ	Institut national des mines du Québec	SIDEX	Société d'investissement dans la diversification de l'exploration
IQ	Investissement Québec	SQVMCS	Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2025-2031
ISQ	Institut de la statistique du Québec	SOQUEM	Société québécoise d'exploration minière
MCS	Minéraux critiques et stratégiques	SPN	Société du Plan Nord
MO	Ministères et organismes	SRPNI	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	STIQ	Sous-traitance industrielle Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie		
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs		

TABLE DES MATIÈRES

Mot du premier ministreIII
Mot du ministre des Ressources naturelles et des Forêts	IV
Glossaire	V
Liste des sigles et des acronymes	VI
Introduction	1
Passer à la prochaine étape – La Stratégie québécoise pour la Valorisation des MCS 2025-203111
Orientation 1. Améliorer l’environnement d’affaires et accélérer les projets	19
Orientation 2. Développer l’ensemble de la chaîne de valeur des MCS	25
Orientation 3. Planifier et développer les infrastructures et les corridors logistiques stratégiques	37
Orientation 4. Mobiliser les partenaires	45
Gouvernance	55
Plan d’action	56
Annexes	62
Annexe 1 – Liste des minéraux critiques et stratégiques du Québec.	63
Annexe 2 – PQVMCS 2020-2025	64
Annexe 3 – Ateliers de discussion.	67
Annexe 4 – Cohérence et complémentarité avec les politiques publiques du Québec en vigueur	68
Annexe 5 – Processus de développement minéral.	72



INTRODUCTION

Le Québec a une fois de plus l'occasion de faire sa marque et de créer de la richesse en misant sur ses ressources naturelles. La *Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois* traduit à cet égard une ambition claire : faire du Québec une véritable plaque tournante des minéraux critiques et stratégiques (MCS), non seulement en Amérique du Nord, mais également sur la scène internationale.

Au-delà de l'abondance de ses ressources en MCS (voir Annexe 1 – Liste des minéraux critiques et stratégiques du Québec), le Québec bénéficie d'atouts distinctifs qui renforcent son attractivité, notamment la stabilité de son environnement d'affaires (politique, économique et légal) qui en fait un partenaire de confiance. Dans un contexte mondial marqué par l'incertitude et la volatilité des marchés, ces avantages confèrent au Québec une crédibilité et une fiabilité recherchées par les investisseurs et les partenaires industriels.

Le Québec met en place les leviers pour tirer pleinement parti de cette occasion stratégique de développer l'ensemble de la chaîne de valeur des MCS, en stimulant l'innovation et en attirant les investissements. Il entend aussi maximiser les retombées économiques pour l'ensemble de la société québécoise en valorisant ses minéraux, de la mine au recyclage, en passant par la transformation.

Une occasion stratégique à saisir

La transition énergétique et numérique qui s'opère actuellement de même que l'accroissement des besoins dans le secteur de la sécurité nécessitent l'apport grandissant des MCS, dont le Québec dispose. La croissance anticipée de la demande pour ces derniers sera considérable au cours des prochaines années, offrant ainsi des occasions de croissance économique importante, sur le plan de l'exploitation, mais aussi de la transformation.

Par ailleurs, ceux qui n'ont pas accès à ces ressources sur leur propre territoire voudront s'assurer d'un approvisionnement sûr et fiable, parce qu'il en va de leur sécurité économique. Ils cherchent ainsi à tisser de nouveaux partenariats stratégiques, ce qui place le Québec dans une situation avantageuse.

Historiquement reconnu comme un producteur de métaux de base, principalement de cuivre, de nickel, de zinc, de fer et de métaux précieux comme l'or, le Québec s'impose maintenant comme un territoire minier en pleine évolution. Réputé pour les ressources minérales de son sous-sol, il apparaît, grâce à ses MCS, dans une position de force pour devenir un acteur de la nouvelle économie mondiale.

Le Québec produit actuellement, en volumes variables, plusieurs MCS issus principalement de l'exploitation minière, mais provenant également du traitement de résidus. Il s'agit notamment de nickel, de cobalt, de cuivre, de certains éléments du groupe platine, de lithium, de graphite naturel, de niobium, de scandium, de gallium, de tellure, de titane et de zinc. Le Québec est d'ailleurs le seul producteur de niobium dans l'hémisphère nord, l'unique producteur de graphite naturel en Amérique du Nord, ainsi que le plus important producteur de lithium, sous forme de concentré de spodumène, aussi en Amérique du Nord. Néanmoins, pour plusieurs de ces MCS, il existe un potentiel non exploité qui pourrait permettre d'augmenter la production au cours des prochaines années. Il existe aussi un potentiel non exploité pour les terres rares et pour l'antimoine qui revêtent un intérêt stratégique pour plusieurs industries.

Par rapport au reste du Canada, le Québec est bien placé puisqu'il possède les plus grandes réserves prouvées et probables calculées de graphite au pays (79 % en 2024) de même que la majorité des réserves de lithium (81 % en 2024). Il abrite de plus l'un des 10 plus importants projets de lithium issu de roche dure au monde en termes de ressources totales. Le Québec détient aussi les principales réserves canadiennes pour de niobium, de titane, de vanadium et de phosphate, en plus de détenir des réserves non négligeables d'éléments de terres rares (la province détenait, en 2024, 91 % des réserves et ressources combinées totales au pays), de nickel, de cobalt et de zinc.

Le Québec se trouve ainsi devant une occasion unique de créer de la richesse et d'ajouter de la valeur à l'exploitation de ses MCS en favorisant

leur transformation ici. Ces efforts permettront de renforcer les chaînes de valeur déjà établies ou émergentes, comme celle de la batterie et des semi-conducteurs, et d'en développer de nouvelles, contribuant ainsi à la diversification et à la résilience de l'économie québécoise.

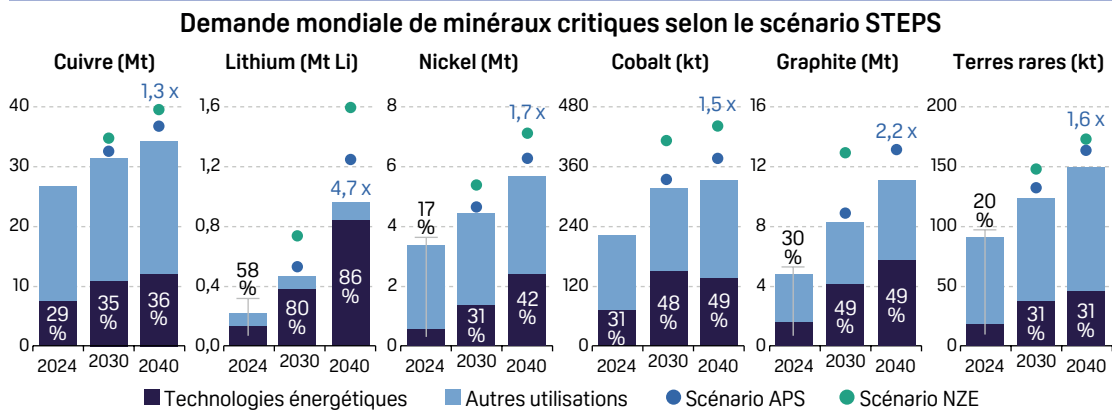
En choisissant de miser sur ses MCS, le Québec choisit également de renforcer son indépendance économique et de sécuriser ses propres approvisionnements pour ses filières stratégiques en développement. Il se place aussi avantageusement sur l'échiquier mondial en tant que fournisseur responsable et fiable dans le développement de chaînes d'approvisionnement pour des minéraux indispensables aux économies d'aujourd'hui et de demain. Ce positionnement lui permet d'accroître son influence internationale tout en poursuivant sa contribution aux efforts mondiaux visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et, donc, à soutenir une économie plus verte et durable.



La mise en place de chaînes de valeur des MCS représente non seulement une occasion de croissance économique pour le Québec, mais également une nécessité pour assurer sa sécurité économique.



La demande de minéraux critiques continue d'augmenter dans tous les scénarios, stimulée par le déploiement rapide des technologies énergétiques.



Notes : Scénario STEPS (*Stated Policies Scenario*) = Scénario qui prend en considération les politiques et mesures actuelles. Mt = million de tonnes. Scénario APS (*Announced Pledges Scenario*) = Scénario qui prend en considération le respect intégral de tous les engagements climatiques et énergétiques annoncés par les gouvernements. NZE (*Net Zero Emissions by 2050 Scenario*) = Scénario qui prend en considération l'atteinte de la neutralité carbone mondiale d'ici 2050. Les chiffres concernant le cuivre proviennent de données sur le cuivre raffiné (sont exclus les déchets à usage direct). Ceux qui concernent les éléments de terres rares tiennent compte uniquement des éléments de terres rares servant à la fabrication d'aimants. Les taux de croissance (chiffre en bleu) s'échelonnent de 2024 à 2040.¹

Une impulsion déjà donnée

En 2020, le Québec a été précurseur lorsqu'il a lancé le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS), le premier plan du genre au Canada. Ce plan a marqué un tournant dans la façon de concevoir l'avenir minier du Québec en jetant les bases d'une vision intégrée du développement des filières de MCS.

Le PQVMCS a ainsi jeté les fondations d'un environnement d'affaires favorable à l'essor de ce secteur d'activité et de ses filières. Malgré un contexte mondial marqué par l'incertitude, le Québec a connu une augmentation marquée de l'activité minière, portée notamment par un afflux important de capitaux et

une implication de nouveaux acteurs d'envergure dans le domaine de l'exploration minière².

Depuis, le contexte mondial a profondément évolué. La transition énergétique et numérique s'est accélérée, et les MCS occupent désormais une place encore plus centrale dans les politiques gouvernementales à l'échelle planétaire. La sécurisation de leur approvisionnement est devenue un enjeu de sécurité nationale et de souveraineté. Le Québec se trouve ainsi à un moment charnière, soit celui de convertir les succès des dernières années en leviers stratégiques pour créer de la richesse collective et répondre aux enjeux économiques, environnementaux, technologiques et géopolitiques qui se présentent à lui.

1. Adaptation et traduction de la figure *Global critical minerals demand in the STEPS*, tirée de *Global Critical Minerals Outlook 2025*, par International Energy Agency, 2025, p. 85. Consulté en ligne [<https://www.iea.org/reports/global-critical-minerals-outlook-2025>] Licence : Creative Commons 4.0.
2. Pour des résultats plus détaillés du PQVMCS, consultez l'Annexe 2.

Contrairement aux combustibles fossiles qui, pour la plupart, se consomment et ne sont pas renouvelables, les matériaux utilisés dans les technologies de transition énergétique sont hautement recyclables et requièrent donc moins d'extraction de ressources naturelles brutes. Selon la *Energy Transitions Commission*, par exemple, la masse cumulative totale des matériaux nécessaires pour la transition énergétique mondiale serait inférieure à la masse de charbon actuellement utilisée en à peine un an (*Energy Transitions Commission*, 2023). Cependant, même dans les scénarios optimistes de réutilisation, de recyclage et d'efficacité technologique, la transition requerra inévitablement une hausse importante de l'extraction et de l'exploitation de minéraux critiques (Walter et coll., 2024, cité dans Institut climatique du Canada, 2025).



LE SAVIEZ-VOUS?

« Avec **23 substances métalliques et non métalliques** extraites, le Québec est le premier producteur de **lithium** et de **fer de haute pureté** au Canada ainsi que le seul producteur de **graphite**. C'est aussi le seul producteur de **niobium**, de **scandium** et bientôt de **gallium** en Amérique du Nord. »



+ 50 %

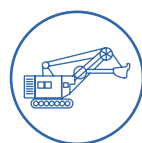
du nombre de projets miniers*
(2019-2024)

* ayant atteint l'étape de la mise en valeur



+ 274 %

des dépenses d'exploration et
de mise en valeur de minéraux
critiques et stratégiques
(2019-2024)



+ de 20

mines actives, dont 8 produisent
des MCS



+ de 50

projets miniers ayant atteint
l'étape de la mise en valeur, dont
plus de la moitié vise un MCS



+ de 1 100

projets d'exploration minière,
dont plus de 600 relatifs aux MCS



6,2 G\$

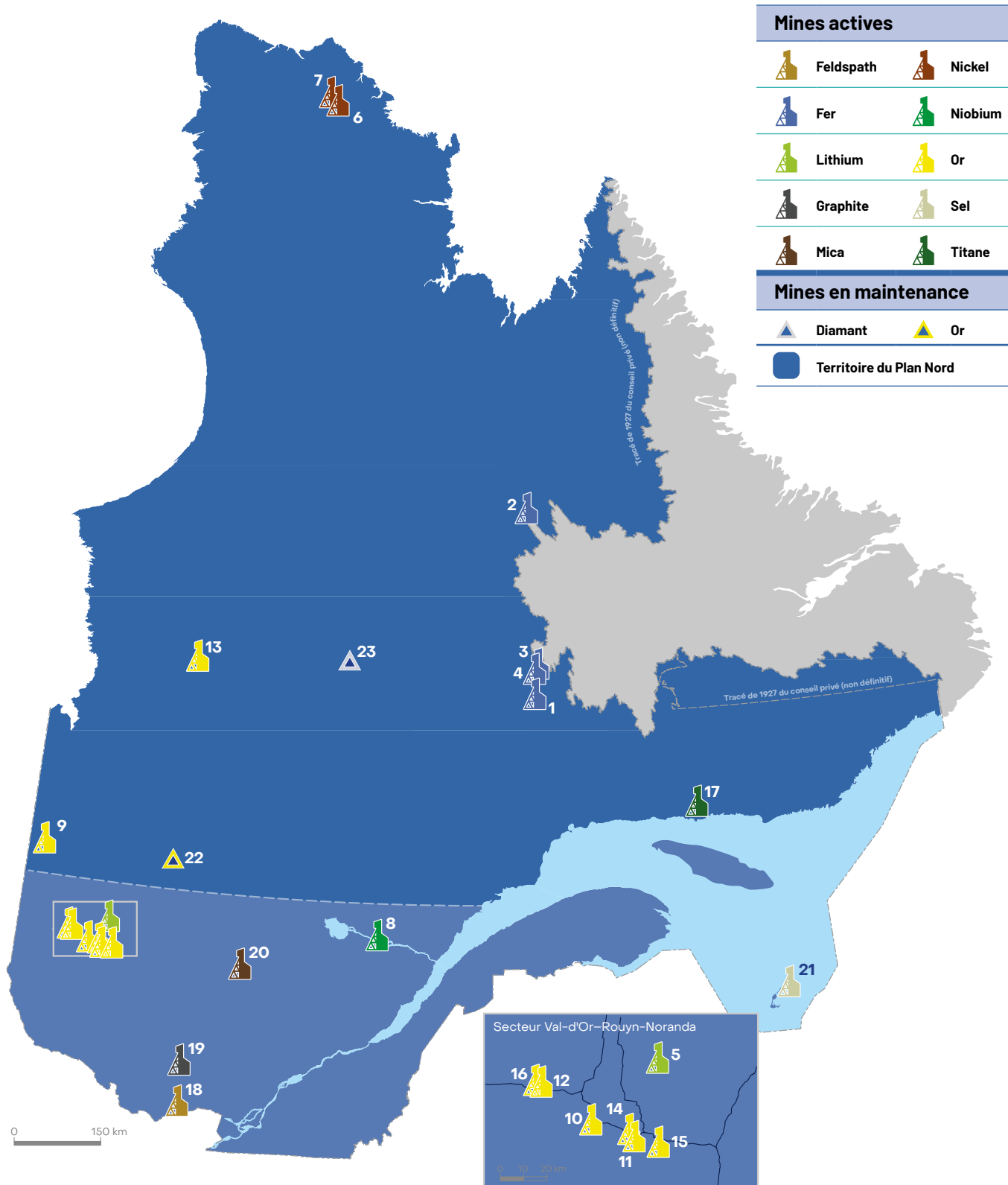
en dépenses d'investissements
miniers privés (2024)



12,8 G\$

en ventes de produits miniers
(2023), dont 1,9 G\$ provenant des
MCS (excluant le fer de haute pureté
et l'aluminium)

Mines actives et en maintenance au Québec



Mines actives*	Minéraux métalliques
1- Fire Lake (ArcelorMittal Exploitation minière Canada)	Fer
2- Goodwood (Tata Steel Minerals Canada)	Fer
3- Lac Bloom (Minerai de Fer Québec)	Fer
4- Mont-Wright (ArcelorMittal Exploitation minière Canada)	Fer
5- Complexe Lithium Amérique du Nord (Elevra Lithium)	Lithium
6- Nunavik Nickel (Canadian Royalties)	Nickel
7- Raglan (Glencore Canada)	Nickel
8- Niobec (Magris Resources)	Niobium
9- Casa Berardi (Hecla Québec)	Or
10- Complexe Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle)	Or
11- Complexe Goldex (Mines Agnico Eagle)	Or
12- Complexe La Ronde (Mines Agnico Eagle)**	Or
13- Éléonore (Dhilmar Canada)	Or
14- Kiena (Mines d'Or Wesdome)	Or
15- Lamaque (Eldorado Gold Québec)	Or
16- Westwood (IAMGOLD Corporation)	Or
17- Lac Tio (Rio Tinto Fer et Titane)	Titane

Mines actives*	Minéraux non métalliques
18- Othmer (Dentsply Canada)	Feldspath
19- Lac-des-Îles (Northern Graphite Corporation)	Graphite
20- Lac Letondal (Imerys Canada)	Mica
21- Mines Seleine (Sel Windsor)	Sel

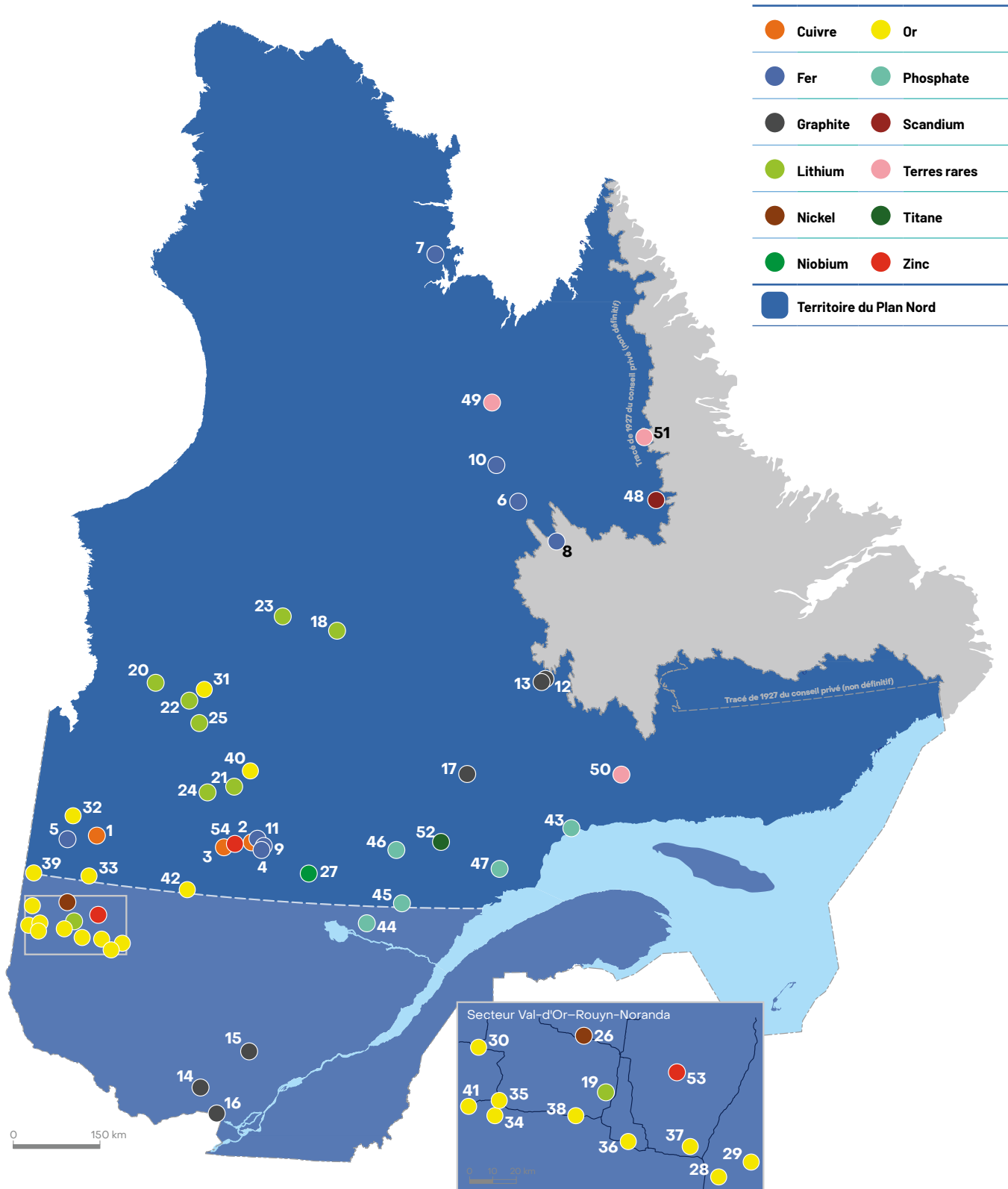
Mine en maintenance	Minéral métallique
22- Lac Bachelor (Ressources Bonterra)	Or

Mine en maintenance	Minéral non métallique
23- Renard (Les Diamants Stornoway (Canada))	Diamant

* Exploitations minières assujetties à la Loi sur l'impôt minier

** Cuivre en sous-produit

Projets miniers au Québec



Projets miniers	Minéraux
1- Complexe Caber (Nuvau Minerals)	Cuivre
2- Complexe Corner Bay (Cygnus Metals)	Cuivre
3- Opemiska (XXIX Metal Corporation)	Cuivre
4- BlackRock (Strategic Resources)	Fer
5- Collines de fer (Barlow Métal)	Fer
6- Full Moon (Century Global Commodities Corporation)	Fer
7- Hopes Advance (Oceanic Iron Ore Corporation)	Fer
8- Houston (fosse Malcolm)(Labrador Iron Mines Holdings)	Fer
9- Lac Dore Vanadium (VanadiumCorp Resource)	Fer
10- Lac Otelnuik (MetalQuest Mining)	Fer
11- Mont Sorcier (Métaux Voyager)	Fer
12- Lac Carheil Graphite (Metals Australia)	Graphite
13- Lac Knife (Focus Graphite)	Graphite
14- La Loutre Graphite (Métaux Lomiko)	Graphite
15- Matawinie (Nouveau Monde Graphite)	Graphite
16- Miller (Canada Carbon)	Graphite
17- Uatnan (Nouveau Monde Graphite)	Graphite
18- Adina (Winsome Resources)	Lithium
19- Authier (Elevra Lithium)	Lithium
20- Galaxy (Rio Tinto Lithium Canada)	Lithium
21- Moblan (Elevra Lithium)	Lithium
22- Rose Lithium-Tantale (Corporation Lithium Éléments Critiques)	Lithium
23- Shaakichiuwaanaan (Ressources PMET)	Lithium
24- Sirmac-Dike #5 (Vision Lithium)	Lithium
25- Whabouchi (Nemaska Lithium)*	Lithium
26- Dumont Nickel (Dumont Nickel S.E.C)	Nickel
27- Crevier (Les métaux Niobay)	Niobium
28- Chimo (Ressources Cartier)	Or

Projets miniers	Minéraux
29- Croinor Gold (Probe Gold)	Or
30- Duparquet (Mines d'Or Duparquet)	Or
31- Eau Claire (Fury Gold Mines)	Or
32- Fenelon (Wallbridge)	Or
33- Géant Dormant (Mines Abcourt)*	Or
34- Granada (Granada Gold Mine)	Or
35- Horne 5 (Ressources Falco)	Or
36- Marban (Mines Agnico Eagle)	Or
37- Novador (Probe Gold)	Or
38- O'Brien (Ressources minières Radisson)	Or
39- Perron (Amex Exploration)	Or
40- Troilus (Troilus Gold Corporation)	Or
41- Wasamac (Mines Agnico Eagle)	Or
42- Windfall (Gold Fields)	Or
43- Arnaud (Mine Arnaud)	Phosphate
44- Begin-Lamarche (Corporation First Phosphate)	Phosphate
45- Lac à l'Original (Corporation First Phosphate)	Phosphate
46- Lac à Paul (Arianne Phosphate)	Phosphate
47- Nathalie (Baie Comeau minéral)	Phosphate
48- Crater Lake (Scandium Canada)	Scandium
49- Ashram (Mont Royal Resources)	Terres rares
50- Kwyjibo (SOQUEM)	Terres rares
51- Strange Lake / B-Zone (Métaux Torngat)	Terres rares
52- La Blache (Temas Resources Corporation)	Titane
53- Abcourt-Barvue (Mines Abcourt)	Zinc
54- Lac Scott (Les Ressources Yorbeau)	Zinc

* Projet minier en construction et rodage



PASSER À LA PROCHAINE ÉTAPE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE POUR LA VALORISATION DES MCS 2025-2031

Le gouvernement du Québec fait aujourd’hui un pas significatif dans la concrétisation de sa vision économique, par le développement responsable de chaînes de valeur bénéfiques pour l’économie des régions et des communautés d’accueil.

C’est dans cette perspective que s’inscrit la Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2025-2031 (SQVMCS). Celle-ci établit une vision d’ensemble et des gestes concrets qui s’appuieront sur les forces du milieu, l’expertise québécoise et un dialogue ouvert avec les communautés autochtones et locales.

En présentant une stratégie ambitieuse et porteuse sur les MCS, reconnaissant leur potentiel pour le futur, le gouvernement exprime la **vision** d’un Québec qui soit un chef de file incontournable en matière d’exploration, de production, de transformation et de recyclage de MCS.

Son **objectif** est de permettre au Québec de saisir l’occasion de créer de la richesse avec des filières intégrées, en devenant une source incontournable de produits à valeur ajoutée indispensables à la transition énergétique et technologique à l’échelle mondiale en mobilisant ses ressources naturelles, son expertise et sa capacité industrielle.

Toutefois, la position du Québec comme chef de file dans ce secteur émergent ne se construira pas du jour au lendemain : il s’agit d’un projet de longue haleine qui nécessitera plusieurs années d’efforts concertés, d’investissements soutenus et de partenariats stratégiques pour pleinement réaliser son potentiel.



Fort de ses acquis des dernières années, le Québec est pleinement à la hauteur des nouveaux défis qui se présentent à lui afin de poursuivre le développement des MCS. Relever ces défis inspire l'action gouvernementale présentée dans le cadre de la Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques.



Afin d'alimenter l'élaboration de la SQVMCS, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a organisé une série d'ateliers de discussion³ avec des parties prenantes du développement du secteur minier et des filières dans le but de dégager une vision commune. Ainsi, trois principes directeurs ont été retenus, soit :

- » de soutenir la compétitivité de l'industrie minière et de la transformation au Québec;
- » de favoriser la création de richesse pour les communautés autochtones et locales, les régions et le Québec;
- » d'appliquer les principes de développement responsable et d'économie circulaire de façon transversale.

De plus, ces ateliers de discussion se sont inscrits dans la continuité des efforts déployés depuis cinq ans pour orienter le développement minier du Québec de façon responsable et concertée. Ils ont permis d'identifier les défis à relever qui appellent à des actions du gouvernement du Québec et de l'ensemble des acteurs du développement minier québécois. Ces échanges ont permis de définir quatre **orientations prioritaires** pour consolider et faire progresser de façon stratégique la place du Québec.

3. Voir l'Annexe 3 – Ateliers de discussion.

Orientation 1 : Améliorer l'environnement d'affaires et accélérer les projets. Il est essentiel que les projets miniers se développent à un rythme soutenu, et le gouvernement doit à cet égard s'assurer de réduire au minimum les délais d'autorisation des projets, tout en maintenant la rigueur de son encadrement. Cet environnement d'affaires tout comme le positionnement stratégique du Québec sur la scène internationale sont des facteurs clés pour attirer les investissements importants qui sont nécessaires au développement des projets de MCS.

Orientation 2 : Développer l'ensemble de la chaîne de valeur des MCS.

Cela comprend la concrétisation des projets miniers qui demande à la fois de poursuivre l'exploration minière et de soutenir les investissements dans la mise en valeur et l'exploitation des gisements les plus porteurs. Toutefois, pour maximiser les retombées, il s'agit également de développer le secteur de la transformation, ce qui soulève toute une série de défis techniques liés aux procédés de transformation, à l'accès à l'énergie, à l'accès à la main-d'œuvre ainsi qu'à l'investissement en technologies. L'ensemble de la chaîne doit ainsi être développée, jusqu'au recyclage, et ce, dans une perspective d'économie circulaire.

Orientation 3 : Planifier et développer les infrastructures et les corridors logistiques stratégiques. L'accès au territoire est un enjeu de taille pour l'exploitation de nos ressources, tout comme la capacité de transporter la matière première vers les lieux de transformation et, éventuellement, l'expédition de nos exportations vers les marchés.

Orientation 4 : Mobiliser les partenaires.

et maximiser les retombées à l'échelle des communautés sont des éléments incontournables pour la réussite de la Stratégie. Ainsi, il est essentiel que le développement se fasse en collaboration avec les communautés autochtones et locales des territoires concernés afin de favoriser le développement harmonieux des projets dans leur communauté d'accueil. Au sein de l'écosystème, le maillage entre les différents acteurs de la chaîne doit continuer à être renforcé. Et à l'échelle internationale, la place de chef de file du Québec dans les filières de MCS représente un enjeu central dans un contexte géopolitique en constante évolution.

La mise en œuvre de la Stratégie s'appuie sur un budget total obtenu par l'intermédiaire du Plan budgétaire 2025-2026 de 88,1 millions de dollars pour la période 2025-2031. De ce même plan, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a obtenu une somme de 15,0 M\$ pour évaluer la faisabilité d'optimiser le transport ferroviaire à partir de la fosse du Labrador qui contribuera également à la Stratégie.

Par ailleurs, certaines actions réalisées dans le cadre d'autres programmes ou politiques, portées par des ministères et organismes partenaires, contribueront à la valorisation des MCS. La mise en œuvre de celles-ci est évaluée à 14 657 000 \$.

- » 11 657 000 \$: Plan d'action nordique 2023-2028 de la Société du Plan Nord (SPN);
- » 3 000 000 \$ de l'enveloppe budgétaire du MEIE.

Ainsi, c'est donc 29,657 M\$ qui s'ajouteront à la somme de 88,1 M\$, soit un total de 117,757 M\$ en ressources financières directes dans la Stratégie pour la période 2025-2031. À ce montant s'ajoutent d'importants leviers existants, dont le fonds Capital ressources naturelles et énergie (Fonds CRNE) doté à lui seul de 1,5 milliard de dollars, ainsi que de nombreux autres outils d'interventions gouvernementales, qui peuvent contribuer aux objectifs de la présente stratégie, sans y être spécifiquement consacrés.

La SQVMCS repose également sur un ensemble de gestes gouvernementaux non financiers, tout aussi déterminants. Elle s'inscrit dans la continuité et en complémentarité de plusieurs

politiques publiques du gouvernement du Québec, en veillant à l'alignement du développement du secteur minier québécois avec les cibles économiques, environnementales et sociales établies dans les stratégies et plans gouvernementaux. Cette cohérence de l'action gouvernementale est un facteur clé de succès pour la Stratégie, puisqu'elle permet à l'ensemble de l'écosystème minier et des communautés d'accueil de bénéficier de mesures cohérentes et adaptées à la diversité de leurs réalités. La liste des principaux plans et stratégies qui agissent en synergie avec la SQVMCS peut être consultée à l'Annexe 4 – Cohérence et complémentarité avec les politiques publiques du Québec en vigueur.

La gestion des ressources minérales est une compétence exclusive du Québec qui par cette stratégie indique ses priorités de développement. Le Québec, dans le respect de cette compétence, pourra aussi bénéficier de la contribution du gouvernement fédéral qui fait également du développement des minéraux critiques une priorité et pourrait contribuer au développement de cette filière au Québec, et ce, en concordance avec les orientations et les priorités d'action du gouvernement du Québec.

Principales autres enveloppes pouvant contribuer aux objectifs de la Stratégie	Montants
Plan québécois des infrastructures (régions minières)	1 923 M\$
Le Fonds CRNE (IQ-MEIE, MRNF, MFQ)	1 500 M\$
Bonification du Crédit d'impôt relatif aux ressources (MFQ)	27 M\$
Fonds NQ Investissement minier (SDBJ, ARBJ)	17 M\$
Valorisation des sous-produits de la filière batterie – CRIBIQ (MEIE)	4 M\$
Total non exhaustif	3,471 G\$

Les effets visés

La performance d'une stratégie gouvernementale se mesure par les effets et les conséquences de ses interventions sur les clientèles visées.

Le MRNF a défini cinq indicateurs d'effets qui permettront de suivre l'évolution des répercussions des interventions, mises en œuvre dans le cadre de la SQVMCS, sur l'ensemble de l'écosystème gravitant dans le domaine des MCS :

- 1- Augmentation des investissements miniers;
- 2- Progression des projets miniers de MCS au Québec;
- 3- Évolution de solutions innovantes pour le domaine des MCS;
- 4- Amélioration de la perception des communautés d'accueil à l'égard des projets de MCS;
- 5- Augmentation du taux de circularité dans le secteur minier.

Dans un contexte légal rigoureux

Au Québec, le développement minier s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire structuré, notamment par la Loi sur les mines (chapitre M-13.1), une loi qui établit les règles relatives à la délivrance des droits miniers, tels que les droits exclusifs d'exploration et les baux miniers. Cette loi prend appui sur la prémisse selon laquelle les

ressources minérales appartiennent au Québec et donc que leur mise en valeur doit être faite dans l'intérêt collectif, tout en précisant les obligations des titulaires de droits miniers, notamment en matière de restauration de sites, d'économie circulaire et de relations avec les communautés autochtones et locales. Le régime minier coexiste avec d'autres lois, comme la Loi sur la qualité de l'environnement et les lois relatives à la conservation, aux forêts, à la faune, au territoire public et à son aménagement. Le Québec dispose ainsi d'un cadre réglementaire défini, stable et reconnu qui favorise la prévisibilité et un développement durable et responsable des ressources minières.

Par ailleurs, le régime d'impôt minier du Québec permet à l'État d'obtenir une juste compensation pour l'exploitation d'une ressource appartenant au domaine public. C'est à ce titre que l'État perçoit des droits relatifs à l'impôt minier (communément appelés redevances) auprès des exploitants miniers au Québec. Le régime est encadré par la Loi sur l'impôt minier.

Tout projet minier sur le territoire du Québec méridional est assujéti, avant son autorisation par le gouvernement, à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, qui prévoit un processus d'information et de consultation publique mené par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les projets miniers situés en Eeyou Istchee Baie-James et au Nunavik sont assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, conformément aux dispositions prévues par les chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Enfin, la prise en compte des droits et des intérêts des communautés autochtones fait partie intégrante de la conciliation de l'activité minière avec les autres possibilités d'utilisation du territoire.



Le développement minier s'inscrit dans un cadre légal, réglementaire et conventionné qui garantit la prévisibilité et la stabilité des activités.

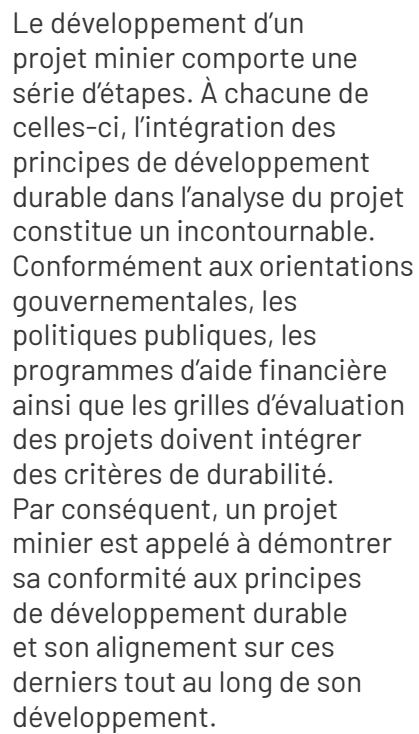


Le Québec s'est doté d'une démarche en matière d'acceptabilité sociale qui lui est propre. En constante évolution, celle-ci s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et amène le gouvernement à intégrer les bonnes pratiques dans ses façons de faire, tout en demandant aux promoteurs miniers de faire de même. Cette approche se reflète autant dans l'analyse des projets que dans l'élaboration des politiques publiques et du cadre législatif. Les facteurs d'influence ciblés par le MRNF guident également la rédaction de l'ensemble de la SQVMCS et traduisent une vision de l'acceptabilité sociale qui dépasse les seules relations avec les communautés, pour englober l'ensemble des pratiques qui encadrent le développement d'un projet minier (voir Annexe 5 – Processus de développement minier).

Sur le terrain, le gouvernement bonifie par ailleurs ses offres d'accompagnement, tant pour soutenir les communautés autochtones et locales qui accueillent le développement minier, afin de leur permettre de mieux comprendre les projets et de s'y engager que pour appuyer les promoteurs dans la compréhension des attentes légales et des bonnes pratiques à adopter.

Soutenue par de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale

Les projets miniers de MCS sont appelés à jouer un rôle structurant dans la transition énergétique et technologique mondiale ainsi que dans le développement économique du Québec. Toutefois, leur développement est grandement influencé par l'acceptabilité sociale dans les régions et les communautés où ces projets prennent place.



Le développement d'un projet minier comporte une série d'étapes. À chacune de celles-ci, l'intégration des principes de développement durable dans l'analyse du projet constitue un incontournable. Conformément aux orientations gouvernementales, les politiques publiques, les programmes d'aide financière ainsi que les grilles d'évaluation des projets doivent intégrer des critères de durabilité. Par conséquent, un projet minier est appelé à démontrer sa conformité aux principes de développement durable et son alignement sur ces derniers tout au long de son développement.



ORIENTATION 1.

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES ET ACCÉLÉRER LES PROJETS

À quels enjeux répond-elle?

Afin de favoriser et d'accélérer le développement de nouvelles mines et de nouvelles filières, un environnement d'affaires concurrentiel doit être assuré en tenant compte, dans un souci d'efficacité stratégique, de l'ensemble des dimensions environnementale, technique et socioéconomique. Malgré le retour en force d'une vision plus protectionniste de l'économie dans plusieurs pays, les capitaux demeurent mobiles et le Québec doit se démarquer pour attirer les investissements nécessaires sur son territoire.

L'environnement légal et réglementaire est un des facteurs principaux qui influencent l'investissement minier. En effet, l'environnement légal et réglementaire pour le secteur minier au Québec demeure complexe.

Les promoteurs miniers doivent consacrer du temps non négligeable et de nombreux efforts pour répondre à certaines exigences gouvernementales.

Rappel des actions déjà menées

Mise en œuvre de la Loi sur les mines révisée (L36)

En novembre 2024, la Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions (L.Q. 2024, chapitre 36) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi concrétise l'engagement du gouvernement de moderniser le régime minier à la suite de la démarche participative « Pour un développement harmonieux de l'activité minière » lancée au printemps 2023. Les enjeux d'acceptabilité sociale ainsi que la volonté de favoriser la transformation des ressources minérales en sol québécois et d'en sécuriser

l'approvisionnement, de développer l'économie circulaire et de limiter la spéculation ont poussé le gouvernement à agir et à moderniser le régime minier.

Processus d'allégement réglementaire

La politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif a pour but de mieux régler et de contrer le fardeau imposé aux entreprises, contribuant ainsi à maintenir un environnement d'affaires favorable à leur développement. En ce sens, les efforts se poursuivent afin de rendre plus fluides les processus d'octroi des autorisations, des droits et des permis et de permettre à une mine d'entrer plus rapidement en production, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Bureau de coordination des droits

Le projet de Bureau de coordination des droits (BCD) du MRNF a été lancé en 2019 afin de réduire les délais d'attribution des droits (permis et autorisations) nécessaires à la réalisation d'un projet minier au Québec, et ce, sans compromis en matière d'exigences réglementaires.

Coordonné par le MRNF, ce projet gouvernemental est mené en collaboration avec quatre autres ministères et organismes (MO), soit les suivants :

- » Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- » Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

- » Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- » Société du Plan Nord (SPN).

Le BCD s'inscrit dans une volonté de développement économique durable des régions et vise, dans un premier temps, le secteur minier québécois. À terme, d'autres secteurs d'activité pourront bénéficier des travaux du BCD.

Travailler à supprimer le dédoublement des évaluations environnementales

En se fondant sur le principe de « un projet, une évaluation environnementale, une décision », notamment en demandant que soit éliminée la nécessité de procéder à une évaluation fédérale pour les projets qui relèvent principalement de la compétence des provinces, le Québec souhaite offrir aux promoteurs miniers un processus clair, cohérent et conforme aux normes les plus rigoureuses en matière de protection de l'environnement. Le Québec s'appuie sur les meilleures pratiques en matière de restauration et de réaménagement des terrains touchés par l'activité minière et met l'accent sur la participation publique et la consultation des communautés autochtones à toutes les étapes du processus afin de favoriser un développement harmonieux des projets miniers dans les communautés d'accueil.

Ce que nous souhaitons accomplir d'ici à 2031

Le gouvernement du Québec s'engage à développer son environnement d'affaires en priorisant des actions qui auront pour but d'alléger la tâche administrative des promoteurs miniers.

Alléger le fardeau administratif en lien avec la réalisation des projets miniers

Sans réduire la portée des exigences et des obligations, il est possible de simplifier les processus et de les rendre plus efficaces et rapides afin de faciliter la réalisation des projets miniers. L'innovation au sein même de l'appareil gouvernemental doit être mise en avant, tout comme un accompagnement personnalisé des entreprises.

Accélérer la procédure d'évaluation environnementale des projets

Depuis les dernières années, divers chantiers contribuent à l'optimisation du cadre normatif environnemental. Ces initiatives permettent de simplifier et de réduire le fardeau administratif des clientèles concernées, tout en garantissant une protection adéquate de l'environnement.

Dans cette optique, la refonte de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement par le MELCCFP illustre concrètement cette volonté. Au terme de cette refonte, les délais ministériels seront réduits à neuf mois, ce qui est près de deux fois plus rapide que les 13 à 18 mois actuels, grâce à une séquence plus fluide et mieux structurée. La transition vers des processus sans papier diminuera la lourdeur administrative, tandis que la clarification des exigences offrira une meilleure prévisibilité aux initiateurs.

L'intégration précoce de consultations publiques a pour but de renforcer l'acceptabilité sociale et de favoriser une planification harmonieuse. Dans l'ensemble, ces mesures permettront d'accélérer la réalisation des projets miniers, tout en maintenant la rigueur et la transparence des évaluations environnementales.

Faciliter la délivrance des droits, des permis et des autorisations

Le MELCCFP est aussi engagé dans une démarche d'amélioration continue et poursuit l'optimisation de son processus d'analyse afin de réduire les formalités administratives des demandeurs d'autorisations environnementales. Il a mis en place des mesures concrètes pour réduire le délai de traitement des demandes d'autorisation ministérielles par un engagement dans sa Déclaration de service aux citoyennes et citoyens selon lequel une décision serait rendue dans les 75 jours ouvrables pour 85 % des demandes. L'atteinte de cette cible est favorisée par différentes mesures comme l'allègement et la simplification du Règlement sur l'encadrement

d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, l'amélioration de la prestation des services en ligne et la création de formulaires modernes. Le déploiement d'un processus préconisant des rencontres de prédépôt permet également à l'initiateur d'un projet de bénéficier d'un accompagnement en amont de la transmission de sa demande d'autorisation, favorisant ainsi le dépôt d'une demande complète et conforme.

Afin d'assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et des autorisations ainsi que de mieux coordonner et optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations, les travaux suivants se poursuivront au sein du gouvernement :

- » Les tables interministérielles en région permettant d'offrir aux promoteurs miniers un accompagnement personnalisé et adapté aux réalités régionales en fonction du contexte et de l'évolution de leurs projets;
- » L'optimisation des processus d'attribution des permis permettant d'éliminer les étapes sans valeur ajoutée, de réduire les délais administratifs et d'augmenter la qualité des services rendus;
- » La création d'un guichet de services permettra d'offrir à la clientèle du domaine minier un guichet unique regroupant les services informationnels et transactionnels des droits et des autorisations encadrant l'activité minière;

- » La coordination gouvernementale des consultations autochtones entre des ministères qui octroient des droits afin d'éviter la multiplication des démarches de consultation pour un même projet et de favoriser l'établissement et le maintien de relations harmonieuses fondées sur le dialogue, la confiance et le respect mutuel entre les ministères concernés et les communautés autochtones.

En diminuant le temps requis pour l'obtention des droits, des permis et des autorisations, l'industrie minière québécoise sera plus productive, améliorant ainsi sa compétitivité par rapport aux autres États, provinces ou territoires qui s'efforcent d'attirer des investissements.

Le 9 décembre 2025, le projet de loi no 5 qui a pour but d'accélérer l'octroi des autorisations pour les projets prioritaires et d'envergure nationale a été présenté à l'Assemblée nationale. Il propose d'instaurer un processus d'autorisation unique, fondé sur la collaboration entre les ministères, les organismes publics, les municipalités et les communautés autochtones, afin de simplifier et d'accélérer la réalisation de projets stratégiques. En réduisant la complexité administrative et en assurant une meilleure coordination entre les acteurs concernés, le nouveau cadre favorisera la prévisibilité, la rapidité d'exécution et la confiance des investisseurs.

Le projet de loi prévoit la centralisation des autorisations gouvernementales, dans le respect des lois en vigueur, des évaluations environnementales, de la santé et la sécurité publiques ainsi que des droits des communautés autochtones. Il assure également la transparence du processus par la publication d'informations clés, dont les avis de désignation, les autorisations uniques, les conditions et échéanciers de réalisation, les rapports du BAPE, le cas échéant, et un état annuel d'avancement des projets.

Actions qui seront menées

- 1- Faciliter la délivrance des droits, des permis et des autorisations, notamment par :
 - » l'accélération des travaux en matière d'allègements réglementaire et administratif;
 - » le développement d'une offre de service afin de faciliter le cheminement des promoteurs.



ORIENTATION 2.

DÉVELOPPER L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES MCS

À quels enjeux répond-elle?

Le développement de projets miniers pour certains MCS peu ou pas exploités présente des défis techniques additionnels comparativement à celui des minéraux traditionnellement produits au Québec. En effet, dès l'exploration, en plus d'évaluer la taille d'un gîte et sa richesse, il faut aussi démontrer que le MCS en question peut être extrait de la matrice de roche. Par la suite, lors de la mise en valeur du gîte, les promoteurs doivent élaborer un procédé de traitement du minerai qui, dans certains cas, n'est maîtrisé que par un nombre restreint de pays. Les mêmes enjeux se posent pour les procédés de transformation qui sont également à définir et à rendre rentables, ce qui passe souvent par le développement de technologies impliquant les stratégies de circularité. Ces activités additionnelles,

propres aux MCS, engendrent des coûts de développement supplémentaires comparativement à ceux de l'exploitation de minéraux et métaux traditionnels. En parallèle, comme plusieurs MCS ne sont pas cotés en bourse, leur prix dépendra des ententes à conclure entre le producteur et l'acheteur, ou l'utilisateur, de ces MCS par le biais de contrats d'approvisionnement à long terme (communément appelés ententes « *offtake* »). Ainsi, les promoteurs de projets doivent être en mesure de prévenir leur production à des partenaires stratégiques avant même la construction de la mine ou de l'usine.

Afin de favoriser le développement de nouvelles mines et de nouvelles filières, dans un contexte international très concurrentiel, et d'optimiser la mise en valeur des MCS sur son territoire, le Québec se doit d'être performant à toutes les étapes de la chaîne de valeur, de l'exploration jusqu'au recyclage des MCS, tant sur les plans techniques et économiques que commerciaux. Un

soutien adéquat aux projets miniers et industriels, allant de l'exploration à la valorisation des résidus, en passant par l'exploitation et la transformation, est nécessaire pour assurer un développement responsable et efficace des chaînes de valeur de MCS au bénéfice de l'ensemble de la population.

Rappel des actions déjà menées

Écosystème des parties prenantes en croissance

Le gouvernement soutient la mise en place de zones d'innovation⁴ qui stimulent les investissements dans des secteurs technologiques de pointe utilisant des MCS. Quatre zones ont déjà été reconnues et une cinquième, axée sur l'innovation minière, fait l'objet de réflexions⁵. La mise en place de centres d'innovation permettant la mise à l'échelle de procédés contribuera à la concrétisation ou au renforcement de filières valorisant les MCS du Québec.

Au-delà de ces pôles, le Québec bénéficie d'un écosystème de recherche, de développement et d'innovation solide, notamment regroupé au sein du Réseau de recherche scientifique propre aux MCS (Réseau MCS) établi dans le cadre du PQVMCS⁶. Cet écosystème contribue à faire progresser les connaissances, à soutenir les entreprises et à renforcer les filières émergentes. Le gouvernement a également mis en place l'Observatoire national de l'amiante, dont les mandats

incluent, entre autres, la détermination des meilleures pratiques et la veille scientifique.

Programmes d'aide financière qui ont fait leurs preuves

Les différents programmes⁷ d'aide financière destinés à la recherche et à l'innovation qui ont découlé de la mise en œuvre du PQVMCS ont connu un franc succès. Ces derniers, jumelés aux études sur les contaminants environnementaux, ont permis de faire progresser les connaissances sur les MCS, et ce, au bénéfice des filières concernées. Il faut poursuivre les efforts afin de trouver des solutions innovantes qui permettront de répondre aux enjeux auxquels les différents intervenants du milieu font face. En effet, la maîtrise des procédés d'extraction de certains MCS, par exemple, demeure un enjeu important, au même titre que le traitement des résidus miniers résultant de leur extraction. Il faut s'approprier le savoir et développer des technologies vertes et innovantes qui permettront au Québec de se démarquer sur le plan compétitif. Le Réseau MCS a réussi à fédérer les acteurs du milieu et à les faire progresser avec des objectifs communs de recherche. La recherche collaborative et précompétitive peut ainsi se réaliser et bénéficier au plus grand nombre.

Enfin, l'intégration des stratégies de circularité doit être priorisée dans les projets d'acquisition de connaissances et d'innovation afin de maximiser l'approvisionnement durable des MCS.

4. [Création de zones d'innovation | Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie \(gouv.qc.ca\)](#).

5. [Zone d'innovation minière – L'humain au cœur de la transition \(zoneinnovationminiere.com\)](#).

6. [Mission et valeurs du Réseau MCS-CRITM](#).

7. Programme de soutien pour l'exploration minière des MCS, Axe 7 du Programme en partenariat avec les FRQ, Programme de soutien à la R et D pour l'extraction, la transformation et le recyclage des MCS (CRITM), Programme de soutien à la R et D pour l'économie circulaire appliquée aux filières des MCS (PRIMA), Programme de soutien aux projets du Réseau MCS, Programme de soutien à la mise à l'échelle pour les procédés minéralurgiques et de première transformation des MCS.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et transformation locale

Le gouvernement a la volonté d'encourager l'exploitation et la transformation des ressources naturelles et énergétiques de manière responsable afin de permettre à la collectivité québécoise de participer directement, en tant qu'actionnaire, aux profits des entreprises concernées.

Le Fonds CRNE est doté d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars pour des projets d'investissement, notamment en appui à la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie et au PQVMCS. Par l'entremise du Fonds CRNE, Investissement Québec (IQ), à titre de mandataire du gouvernement, a réalisé des investissements dans des projets miniers de MCS ayant déjà effectué une évaluation économique préliminaire conforme aux normes en vigueur.

Le MEIE dispose, en complément, de différents outils de financement et programmes lui permettant de soutenir, par l'entremise d'IQ, les investissements manufacturiers dans la transformation au Québec des ressources minières en produits à plus grande valeur ajoutée.

À ce titre, de 2020 à 2025, IQ a déjà consenti des montants d'aide totalisant près de 1 G\$ en deuxième transformation des MCS et quasiment autant dans la troisième transformation, témoignant de l'engagement du gouvernement à investir dans toute la chaîne de valeur québécoise, de la mine aux produits à valeur ajoutée. Le gouvernement entend poursuivre dans cette même direction en s'appuyant sur les outils de financement déjà disponibles.

Société québécoise d'exploration minière

La SOQUEM, filiale d'IQ, est un acteur de premier plan dans l'exploration minière sur le territoire québécois. Elle mise sur l'innovation, la recherche et les minéraux stratégiques.

La SOQUEM a pour mission de favoriser l'exploration, la découverte et la mise en valeur des ressources minérales du Québec. Elle a participé et contribué au démarrage de centaines de projets ayant mené à d'importantes découvertes de lithium, de niobium, d'éléments des terres rares et de plusieurs autres substances minérales, ce qui en a fait l'une des entreprises d'exploration les plus prolifiques au Québec. Les découvertes de la SOQUEM ont mené à la mise en production de plusieurs mines, dont trois sont toujours en activité, et contribué à créer plus de 1 000 emplois au Québec.

Des mesures fiscales pour soutenir l'industrie minière

Les sociétés minières bénéficient d'un ensemble de mesures fiscales disponibles tout au long du processus de développement minéral :

- » En mars 2025, le gouvernement a revu le crédit d'impôt relatif aux ressources, accordant un taux de crédit d'impôt bonifié en faveur des MCS admissibles et un élargissement des dépenses admissibles à l'égard des travaux de mise en valeur des ressources minières.
- » Le régime d'actions accréditatives permet aux sociétés minières d'émettre des actions accréditatives et, en contrepartie, elles s'engagent à mener des travaux d'exploration

ou de mise en valeur d'une somme équivalente au montant de l'émission des actions accréditives et à renoncer à la déduction de ces frais en faveur de ses investisseurs. Ce régime permet aux sociétés minières d'obtenir des liquidités avant la tenue des travaux.

- » Dans le but de stimuler la réalisation de grands projets d'investissement, le budget 2023-2024 a introduit le nouveau congé fiscal pour grand projet d'investissement (NCF-GPI). Le gouvernement a choisi d'élargir la portée du régime afin d'y inclure l'extraction de certains MCS.
- » Le régime d'impôt minier du Québec prévoit aussi différentes allocations déductibles dans le calcul du profit minier d'un exploitant, notamment pour la mise en valeur des MCS. Ce régime prévoit également d'autres allocations afin d'appuyer les sociétés minières dans le développement de leurs projets, notamment l'allocation pour exploration, l'allocation pour aménagement et mise en valeur avant production et l'allocation pour amortissement.
- » Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation.

NQ Investissement minier

Le gouvernement du Québec a mandaté la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), en collaboration avec l'Administration régionale Baie-James, pour créer NQ Investissement minier, un fonds d'investissement disposant d'une capitalisation de départ de 17 millions de dollars, spécialisé dans le financement

de sociétés minières dans la région administrative du Nord-du-Québec.

SIDEX

La Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX) est une société en commandite créée grâce à un partenariat entre le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ. Dotée d'un budget d'investissement de plus de 50 millions de dollars, SIDEX contribue notamment à la diversification des substances minérales et à l'exploration de nouveaux territoires en finançant les sociétés d'exploration actives au Québec.

Image de marque internationale

Au cours des cinq dernières années, les activités de promotion et de représentation auprès des investisseurs, des partenaires stratégiques et des gouvernements étrangers ont permis au Québec de se démarquer avantageusement à l'échelle internationale, ce qui s'est traduit par des investissements étrangers de plus de 1,7 milliard de dollars en exploration et en mise en valeur des MCS. Or, la course aux MCS s'est intensifiée. La compétition avec les autres régions minières est forte. Le Québec doit poursuivre ses efforts pour maintenir son image de marque. Pour se distinguer de ses compétiteurs mondiaux, en plus de mettre en avant son potentiel minier et son expertise, le Québec doit miser sur la traçabilité de ses chaînes d'approvisionnement et démontrer comment les plus hauts standards en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont atteints.

Contribution des programmes fédéraux

La Stratégie canadienne des minéraux critiques combine des incitatifs fiscaux et financiers, visant toutes les étapes de la chaîne de valeur comme : le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques, le Fonds stratégique pour l'innovation (1,5 milliard de dollars), le Fonds du premier et du dernier kilomètre pour le soutien en amont et au milieu des chaînes de valeur (1,5 milliard de dollars jusqu'en 2029-2030), un Fonds souverain pour les MCS de 2 milliards de dollars pour investir dans les projets, et des budgets pour soutenir, notamment, le développement de technologies de transformation et le développement d'un mécanisme de stockage des minéraux critiques pour renforcer la sécurité nationale. Ces derniers seront détaillés dans la future Stratégie industrielle de défense du Canada.

Ce que nous souhaitons accomplir d'ici à 2031

Bien que plusieurs initiatives soient à l'étape de la mise en œuvre, il est nécessaire pour le gouvernement du Québec de contribuer à réduire les risques technologiques, économiques et commerciaux des projets dans le but d'attirer des partenaires industriels et des investisseurs, institutionnels et privés. Pour ce faire, le Québec

soutiendra les promoteurs miniers et industriels, notamment en mettant à leur disposition des outils financiers et d'accompagnement performants qui leur permettront de se démarquer sur la scène internationale et d'être parties prenantes de chaînes de valeur complètes et responsables.

Favoriser l'exploration minière

Découverte de nouveaux gisements

Dans le PQVMCS, pour mettre en valeur les MCS du Québec, l'acquisition de connaissances sur le potentiel minier constituait un pan important des travaux à réaliser au bénéfice du secteur minier. Il faut poursuivre les efforts afin de soutenir le secteur de l'exploration minière pour qu'il trouve de nouveaux gîtes de qualité et, ainsi, qu'il concrétise des occasions de développement. Nous devons également tirer profit du traitement des nouvelles connaissances acquises en faisant davantage appel à l'intelligence artificielle pour valoriser les connaissances et mettre en valeur le potentiel minier.

Soutien aux évaluations économiques préliminaires

Le soutien à la réalisation d'études de géométaballurgie et en géoenvironnement dans le PQVMCS a permis de combler des lacunes importantes sur ces sujets dans le secteur minier québécois. Afin d'accélérer la réalisation des évaluations économiques préliminaires et de favoriser la progression des projets, il importe de poursuivre dans cette voie.

Stimuler la mise en valeur et l'exploitation minière

Appui au développement de procédés en soutien aux projets d'exploitation et de transformation

Dans le cadre du PQVMCS, les projets de recherche et d'innovation dans le secteur des MCS ont permis au Québec d'intensifier sa culture innovante et de faire valoir son expertise. Au total, plus de 50 millions de dollars ont été investis dans des projets d'exploration, d'extraction, de transformation et de recyclage de MCS. Les résultats sont probants, mais les efforts doivent se poursuivre afin de garder le rythme et de pousser plus loin la quête de solutions technologiques au bénéfice des projets d'exploitation et de transformation de MCS au Québec.

La recherche et l'innovation sont au cœur de la vision économique du gouvernement du Québec. Pour que les projets miniers se développent en harmonie avec leur milieu d'accueil et puissent créer de la richesse, ils ont besoin d'un écosystème dynamique où les institutions de recherche travaillent en synergie avec les entreprises. L'avancement du niveau de maturité technologique et la mise à l'échelle des innovations permettront au Québec de se démarquer et de créer des occasions de développement dans les filières liées aux MCS.

Virage numérique

La transition numérique des mines est entamée depuis plusieurs années déjà, mais elle doit s'accélérer pour faire face aux défis d'aujourd'hui. Comme

plusieurs autres industries québécoises, l'intégration de nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle ou l'Internet des objets, permet aux mines d'améliorer leur productivité et d'établir une culture innovante, véritable vitrine démontrant que le secteur est vraiment tourné vers l'avenir.

Les grandes minières, tout comme les petites et moyennes entreprises gravitant dans l'écosystème minier, ont tout intérêt à tirer profit des avantages compétitifs que représente l'utilisation de nouvelles technologies. Le Québec possède les ressources et les connaissances pour trouver de nouvelles façons de faire afin de réduire les conséquences environnementales des activités minières, favoriser l'acceptabilité sociale des projets et faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Attraction de capitaux et de partenaires stratégiques

Le développement de projets miniers et leur progression vers l'atteinte de la production commerciale nécessitent un apport de capitaux important. Les efforts pour s'assurer que les projets pourront avoir accès aux capitaux requis doivent se poursuivre. Plusieurs gouvernements s'activent afin de mettre en œuvre leur propre stratégie et, ainsi, attirer des investisseurs qui injecteront les capitaux nécessaires à leur réussite. Les avantages du Québec et de ses projets doivent être continuellement mis en valeur auprès de potentiels investisseurs, mais aussi de partenaires industriels stratégiques, dans le cadre de contrats garantis d'approvisionnement à long terme (« *offtake* »). Ainsi, le Québec, en s'appuyant sur IQ International et le réseau des représentations du Québec

à l'étranger, poursuivra l'organisation de missions commerciales et la promotion des avantages qu'il offre dans le cadre d'activités ciblées dans les pays partenaires pour promouvoir les occasions d'affaires dans le secteur minier et favoriser l'intégration du Québec dans les chaînes de valeur de ces pays par l'entremise de partenariats industriels.

Actions qui seront menées

- 2- Favoriser les découvertes de nouveaux gisements
 - » Réalisation de levés d'acquisition de connaissances géoscientifiques
 - » Intégration de l'intelligence artificielle pour valoriser le potentiel minier
- 3- Accélérer la réalisation des évaluations économiques préliminaires
 - » Soutien à la réalisation d'études de géométallurgie et géoenvironnementales
- 4- Soutenir le développement des projets en lien avec la mise en valeur et l'exploitation minière
 - » Soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques
 - » Soutien à la mise à l'échelle des procédés minéralurgiques ou de première transformation pour les minéraux critiques et stratégiques

- » Soutien aux projets du Réseau de recherche scientifique propre aux minéraux critiques et stratégiques
 - » Soutien à la recherche et développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières des minéraux critiques et stratégiques
- 5- Stimuler la transformation numérique des mines
 - » Soutien au Parcours Vortex du Groupe MISA
 - 6- Promouvoir les occasions d'affaires auprès des investisseurs étrangers
 - » Participation à des activités internationales et nationales
 - » Organisation de missions commerciales

Tirer profit de la transformation

Pour tirer pleinement profit de l'exploitation de nos MCS, le gouvernement fera de leur transformation au Québec une priorité.

La transformation des MCS est en effet un maillon clé des chaînes de valeur qui génère une forte valeur ajoutée pour le Québec et qui pourrait être davantage développé. Un soutien à ce maillon est essentiel.

Adapter les outils d'intervention à la réalité des MCS

La transformation de certains MCS et leur mise en marché sont particulièrement complexes comparativement à celles d'autres minéraux traditionnellement produits

au Québec, ce qui nécessite un soutien adapté.

Le Fonds CRNE constitue l'un des principaux leviers d'intervention du gouvernement dans ce domaine. Bien que le Québec dispose déjà de plusieurs outils d'appui au développement de projets miniers et de transformation, il demeure pertinent de s'assurer que les modalités du fonds CRNE sont adaptées aux besoins particuliers des projets liés aux MCS, tout en tenant compte des risques qu'ils peuvent comporter.

Ces réflexions seront nourries des accompagnements effectués auprès des promoteurs de projets d'exploitation ou de transformation des MCS et de l'expérience tirée de récents investissements. De plus, un groupe de travail interministériel (MRNF-MRIF-MEIE) sur le commerce des MCS a été mis en place en mai 2024. Dans la dynamique des initiatives du G7 sur ces sujets, le groupe de travail se penche, notamment, sur diverses mesures pour contrer les pratiques déloyales sur les marchés des MCS, mais également sur la manière d'appuyer le Québec et ses entreprises dans un contexte d'incertitude commerciale avec certains partenaires. Certaines des mesures financières analysées pourraient potentiellement contribuer à réduire le risque d'affaires pour les investisseurs et catalyser l'investissement privé tout en favorisant un meilleur contrôle du Québec sur ses MCS et en accentuant la transformation locale.

Cependant, compte tenu des besoins financiers liés au développement des mines et des projets de transformation de MCS, il sera important de miser sur des partenariats avec le secteur privé,

le gouvernement du Canada ou des pays alliés afin de partager le risque de manière équilibrée et de permettre au gouvernement du Québec de maintenir sa capacité d'intervention auprès des entreprises.

Soucieux de maximiser la transformation des ressources sur son territoire, le Québec a pour objectif d'obtenir sa juste part de l'ensemble des investissements fédéraux destinés au développement de projets miniers et souhaite que les initiatives mises en œuvre par le gouvernement du Canada favorisent la transformation de MCS au Québec.

Favoriser le développement de filières intégrées

Le Québec a développé des éléments de la filière de la batterie qui couvrent les étapes de l'exploitation minière, de la transformation en produits intermédiaires jusqu'aux éléments constituant les cellules de batteries, y compris le recyclage. Les efforts en ce sens seront poursuivis afin de consolider les chaînes d'approvisionnement de cette filière en vue de concrétiser la vision d'un Québec en mesure de répondre à la demande.

Par ailleurs, des filières en place dans les secteurs de l'aéronautique, des semi-conducteurs, de l'optique et de la photonique gagneraient à être connectées aux sources de matières premières, mines et usines de première transformation, qui sont aussi au Québec. Ces filières, particulièrement celles liées au secteur de l'industrie de la sécurité, peuvent jouer un rôle pivot dans le renforcement des liens commerciaux des entreprises du Québec au sein du Canada, mais aussi avec les États-

Unis et l'Europe, dans ces créneaux les plus stratégiques. Il est notamment mutuellement bénéfique pour le Québec et les États-Unis de collaborer davantage afin de développer des chaînes de valeur canado-américaine intégrées et compétitives, pour contrebalancer certains monopoles.

Les outils financiers de soutien au développement des filières verront à être les mieux adaptés à la réalisation de ces objectifs.

Implantation de la traçabilité

La mise en place d'exigences réglementaires, entre autres en Europe⁸, pourrait rendre difficile l'accès à ces marchés pour les fournisseurs québécois sans l'adoption de systèmes de traçabilité. Il importe pour le Québec de mettre en place les mécanismes de soutien financier qui lui permettront de se situer en amont des exigences de ses partenaires économiques et de promouvoir auprès d'eux ses nombreux avantages, notamment de sa faible empreinte carbone, tout en leur démontrant l'origine de ce que nous produisons. La traçabilité permettra de stimuler la croissance des filières de MCS en attirant des investissements supplémentaires.

Actions qui seront menées

- 7- Implanter ou développer des activités de transformation locales afin de favoriser la consolidation des chaînes de valeur en dressant un profil de l'environnement qui soutient la transformation au Québec, notamment par :
 - » l'adéquation des outils financiers avec les besoins des filières;
 - » la poursuite des travaux du groupe de travail interministériel sur le commerce des MCS;
 - » l'amorce d'une réflexion sur des partenariats avec des fonds étrangers.
- 8- Soutenir l'implantation en entreprise de la traçabilité des MCS au bénéfice du développement des marchés grâce à :
 - » un programme de soutien à l'implantation de systèmes de traçabilité.

8. Dès 2027, l'Union européenne exigera que le passeport batterie accompagne l'ensemble des batteries vendues ou intégrées dans un véhicule électrique sur son territoire.

Structurer les chaînes de valeur des MCS autour de stratégies de circularité

Acquisition de connaissances pour favoriser la valorisation des résidus

Les résidus miniers recèlent des MCS qui pourraient éventuellement être récupérés et valorisés, contribuant d'autant à générer une forte valeur ajoutée pour le Québec. Ils se retrouvent tant dans les parcs à résidus des sociétés minières que dans les parcs à résidus sous la responsabilité de l'État. Très peu de résidus sont actuellement valorisés commercialement, et le soutien du gouvernement est nécessaire afin de permettre le développement encore embryonnaire de ces chaînes de valeur.

Il importe de poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les parcs à résidus miniers afin de mieux en caractériser le potentiel et les contraintes qui peuvent y être associés. Ces renseignements permettront de cibler les possibilités de récupération des substances d'intérêt, de réduire l'empreinte environnementale des sites et de prolonger leur utilité économique.

Circularité du secteur minier

De manière plus large, l'intégration de l'économie circulaire aux chaînes de valeur des MCS permettra de maximiser la quantité de MCS produite au Québec et de limiter le gaspillage de ces ressources, le tout dans une perspective de développement responsable et durable. En optimisant l'utilisation des ressources actuelles, le Québec pourra voir se créer de nouvelles chaînes d'approvisionnement à partir de matières

secondaires. Cette approche permettra de stimuler l'innovation, de diminuer la dépendance aux matières premières et de contribuer à faire du Québec un chef de file mondial dans la saine gestion de ses ressources minières.

Actions qui seront menées

- 9- Mettre en place tous les éléments de la chaîne de valeur en lien avec la valorisation des résidus, notamment par :
 - » la poursuite des travaux de la démarche d'acquisition de connaissances sur les parcs à résidus miniers;
 - » l'appui à l'acquisition des connaissances en matière de gestion de l'amiante.
- 10- Intégrer l'économie circulaire aux chaînes de valeur de MCS par :
 - » la réalisation d'une évaluation de la circularité du secteur minier au Québec;
 - » la mise en place d'un accompagnement en matière de révision d'études d'opportunité afin, notamment, de mettre à profit les données recueillies dans le cadre de ces études;
 - » le développement d'une offre de service du réseau d'agents sur les synergies industrielles pour le secteur minier.

Des projets qui avancent

En 2020, les projets de MCS (selon la liste de 2024) qui avaient franchi l'étape de l'évaluation économique préliminaire pour entrer dans la phase de mise en valeur étaient au nombre de 17 et représentaient 57 % de tous les projets miniers ayant franchi cette étape. En novembre 2025, ce nombre avait plus que doublé puisque 37 projets de MCS représentaient plus de 66 % du total des 54 projets miniers. En ce qui concerne l'exploration, en 2020, le Québec comptait 249 projets ciblant des MCS. En 2025, ce chiffre a grimpé à 472.

Investir dans les MCS : un impact positif majeur sur notre économie

En tenant compte des projets en développement et qui ont le meilleur degré d'avancement, on évalue que de nouveaux investissements de près de 8 milliards de dollars pourraient être réalisés à moyen terme, dont environ une moitié dans l'extraction minière et l'autre moitié dans la transformation des minéraux extraits.

Le gouvernement du Québec estime que la concrétisation de ces projets entraînerait un impact positif de 2,3 milliards de dollars sur le PIB réel du Québec après un an (en phase de construction) et de 1,3 milliard de dollars de manière récurrente après trois ans (en phase d'exploitation). Les secteurs des services, de la construction et des mines ainsi que le secteur manufacturier bénéficieraient le plus de ces nouveaux investissements.

L'ampleur réelle et le rythme des retombées dépendront de l'évolution des différents projets potentiels, tout comme de l'étendue des activités de transformation que nous développerons au Québec.



ORIENTATION 3.

PLANIFIER ET DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES CORRIDORS LOGISTIQUES STRATÉGIQUES

À quels enjeux répond-elle?

Les grandes distances et le manque ou l'absence d'infrastructures d'accès, terrestres ou maritimes, sur une grande partie du territoire québécois, notamment en région éloignée ou sur le territoire nordique (p. ex. les territoires Eeyou Istchee Baie-James et Kativik), nuisent à la compétitivité des projets miniers et retardent leur développement. La connexion des projets miniers au réseau de télécommunication est un enjeu additionnel limitant les possibilités d'utilisation de technologies innovantes. Enfin, l'accès à l'énergie demeure un facteur stratégique à considérer pour

le développement des projets miniers au Québec, en raison entre autres des capacités actuelles de raccordement au réseau et de la disponibilité de l'électricité à l'échelle provinciale. L'accès au gaz naturel, nécessaire dans certains procédés de transformation des métaux, représente aussi un défi.

Rappel des actions déjà menées

Plan d'action – Avantage Saint-Laurent

Le Plan d'action 2020-2025 d'Avantage Saint-Laurent (ASL) avait pour but de moderniser les infrastructures portuaires, d'améliorer la compétitivité

économique et de réduire les impacts environnementaux des activités maritimes. Il s'inscrit dans la continuité de la première Stratégie maritime du Québec.

Ainsi, au cours de la période 2020-2025, le gouvernement du Québec a mené plusieurs interventions ayant pour but de mettre en œuvre, de structurer et de renforcer le positionnement et l'attractivité des zones industrialo-portuaires (IP) dont certaines sont liées au développement minier.

Considérant la proximité de certaines zones IP avec les gisements miniers et en raison du rôle névralgique que celles-ci sont appelées à jouer dans le cadre de la valorisation des MCS (tant d'un point de vue logistique que sur le plan de la deuxième transformation), le développement des zones industrialo-portuaires revêt un caractère stratégique pour mettre en œuvre la nouvelle vision économique du gouvernement du Québec et concrétiser des projets de la filière des MCS.

Aide financière pour les infrastructures en appui au secteur minier

Des mécanismes de financement d'infrastructures multiusagers ont été élaborés dans le cadre de projets spécifiques au cours des dernières années, notamment sur le territoire nordique.

Par ailleurs, la SPN a lancé l'Enveloppe nordique d'infrastructures en appui au secteur minier (ENIAM), qui a pour but de soutenir financièrement des projets d'infrastructures stratégiques intégrant

une perspective multiusager, en appui au secteur minier et au bénéfice des communautés du territoire nordique. L'ENIAM dispose d'une enveloppe de 20,75 millions de dollars.

Plan québécois des infrastructures

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est un outil de planification des investissements publics en infrastructures sur 10 ans qui permet d'assurer que les fonds publics sont investis de façon optimale, conformément aux priorités et aux limites d'investissements fixées par le gouvernement.

Plusieurs investissements publics seront bénéfiques au développement du secteur minier, entre autres ceux associés au développement du territoire nordique et des communautés autochtones et au réseau routier (1,9 G\$ au PQI 2025-2030).

Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques

La mise en œuvre de la Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques (L.Q. 2025, chapitre 24) et du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) permettra de planifier l'approvisionnement énergétique nécessaire au développement et à la transformation locale des MCS. Le PGIRE couvrira toutes les formes d'énergie, considérera la sobriété et l'efficacité énergétiques et assurera un développement énergétique

cohérent avec les objectifs climatiques et économiques du gouvernement. En coordonnant la planification énergétique et la planification minière, le Québec optimise l'utilisation des infrastructures, réduit les risques pour les investisseurs et renforce sa position de fournisseur fiable et responsable sur les marchés internationaux.

Contribution des programmes fédéraux

Le gouvernement du Canada a mis en place diverses mesures en lien avec les MCS, dont la création du Fonds du premier et du dernier kilomètre qui permettra de soutenir les projets d'énergie propre et d'infrastructures de transport liés à l'exploitation des MCS (1,5 milliard de dollars jusqu'en 2029-2030). De plus, le nouveau Fonds pour la diversification des corridors commerciaux (5 milliards de dollars sur sept ans) sera destiné à renforcer les accès aux marchés internationaux. Le gouvernement du Québec s'assurera de promouvoir les projets du Québec et il s'assurera également que le gouvernement fédéral en tient compte lors de l'élaboration de ses outils financiers.

Ce que nous souhaitons accomplir d'ici à 2031

Offrir des infrastructures performantes et adaptées aux besoins de l'industrie

La disponibilité des infrastructures de transport et de télécommunication ainsi que l'accès à l'énergie sont des facteurs clés dans la réalisation des projets miniers et industriels. Les projets de réfection et de maintien d'actifs, tels que la route 389, la route Billy-Diamond de même que le projet de réfection de l'aéroport de la Grande-Rivière, qui sont en cours de réalisation, permettent de favoriser le développement minier sur la Côte-Nord et dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James. En outre, d'autres projets, notamment la réfection de la route du Nord, devront être planifiés afin d'aménager ou de consolider les corridors économiques régionaux. De tels projets permettront de fournir une solution logistique adaptée aux besoins de l'industrie et de tous les usagers.

Le gouvernement du Québec et ses autres partenaires contribuent à soutenir le développement et la construction d'infrastructures performantes ainsi qu'à fournir des infrastructures de transport sécuritaires pour tous les usagers. Par ailleurs, l'évaluation des solutions d'approvisionnement en énergie

renouvelable pour les sociétés minières peut contribuer à améliorer leur accès à l'énergie, et ce, avec l'appui des outils financiers du gouvernement.

Développer une vision et un plan intégré de développement des infrastructures pour la fosse du Labrador et en Eeyou Istchee Baie-James (EIBJ)

En phase avec la Vision économique 2025 « Le pouvoir québécois » qui exprime la volonté du gouvernement du Québec de renforcer des infrastructures stratégiques au bénéfice d'un développement économique structurant à l'échelle nationale, la Stratégie se propose de travailler à une vision et à un plan intégré.

Les infrastructures qui permettent de transporter des matières d'un point de production ou d'extraction aux marchés de consommation et de transformation, en favorisant le développement de filières de deuxième et de troisième transformation, sont stratégiques.

La fosse du Labrador est indispensable à la vitalité économique de la Côte-Nord, notamment en raison de ses importants gisements de MCS, dont ceux de fer à haute teneur. Ainsi, plus de 40 projets d'exploration sont actifs dans cette zone et doivent composer avec des coûts élevés de développement considérant l'absence d'infrastructures adéquates. Afin d'en assurer un développement optimal, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2025-2026, 15 millions de dollars sur deux ans pour effectuer une étude de faisabilité portant sur la

mise en place d'une boucle ferroviaire ou tout autre scénario d'optimisation du réseau ferroviaire (p. ex. : ajout de voies d'évitement ou doublement des voies actuelles) ce qui permettrait d'ajouter du volume additionnel provenant d'autres minières de la fosse du Labrador. Ce projet permettrait entre autres d'augmenter la capacité ferroviaire actuelle, à coût moindre. De plus, le raccordement des installations ferroviaires et portuaires actuelles favoriserait la diversification des exportations québécoises vers différents marchés, comme l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

Par ailleurs, la seconde transformation du fer, des terres rares ou d'autres MCS, qui pourra s'effectuer dans les zones industrialo-portuaires de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Baie-Comeau, est appelée à jouer un rôle stratégique dans le cadre des projets miniers situés dans la fosse du Labrador. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a financé la réalisation de plusieurs études techniques relatives à l'aménagement de ces zones IP où des investissements importants dans les infrastructures logistiques, industrielles, énergétiques et municipales sont attendus au cours de la prochaine décennie.

À Sept-Îles, l'accroissement des capacités locales de transbordement, comme à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), sera considéré de façon prioritaire.

Projet Horizon 7 de la SFPPN

Objectif : maximiser la capacité de manutention de produits de minerai de fer au terminal de la Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire et Port de Sept-Îles).

Des investissements évalués à environ 900 M\$ sont envisagés dans les installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) afin d'augmenter sa capacité et ainsi exploiter pleinement le potentiel de développement économique de cette infrastructure stratégique.

L'amélioration des chaînes logistiques d'approvisionnement, notamment le réseau ferroviaire entre la Côte-Nord et celui du reste de l'Amérique du Nord, est indispensable. Les villes de Baie-Comeau et de Sept-Îles sont actuellement reliées au réseau ferroviaire du Canadien National (CN), grâce à la Compagnie de gestion de Matane Inc., filiale du CN qui exploite le traversier-rail Georges-Alexandre-Lebel.

À Port-Cartier, des études sont en cours afin d'évaluer la faisabilité technique et financière de construire un traversier-rail, qui permettrait d'acheminer des marchandises, telles que l'aluminium sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent à destination des États-Unis ou différents lieux au Canada, de même que d'autres marchandises à destination de la Côte-Nord, comme le nitrate, des équipements industriels pour les compagnies minières et des transformateurs (Hydro-Québec [HQ]).

À Baie-Comeau, un comité de travail composé du MEIE, d'IQ et de la Ville de Baie-Comeau élabore un modèle financier en vue de doter le parc industriel Jean-Noël-Tessier des infrastructures adéquates pour attirer des entreprises de deuxième transformation.

En complément, des analyses seront également effectuées afin d'établir des scénarios permettant de desservir les entreprises de la fosse du Labrador en gaz naturel.

Enfin, alors que la région d'Eeyou Istchee Baie-James concentre la grande majorité du potentiel de lithium du Québec et d'autres MCS, une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'une vision concertée des infrastructures logistiques, y compris la réalisation progressive de projets en complémentarité ou en lien avec des initiatives déjà lancées. Cette vision prendra en compte les liens de transport avec les régions qui bordent ce territoire au sud et à l'est, à savoir l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Zone industrialo-portuaire (IP) de Saguenay

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a financé la réalisation de plusieurs études techniques relatives à l'aménagement de la zone IP au Saguenay en plus d'accorder des contrats à HQ et à Énergir en vue d'accroître les capacités énergétiques du site.

Le gouvernement a aussi financé, à parts égales avec le gouvernement fédéral, un projet de convoyeur reliant la zone industrielle au quai Marcel-Dionne du Port de Saguenay. La mise en service de ce projet, évalué à 110,4 M\$, est prévue au début de 2026.

Le gouvernement du Québec travaille activement avec ses partenaires (IQ, HQ, Énergir, Ville de Saguenay, Administration portuaire du Saguenay et la Banque de l'infrastructure du Canada) en vue de rendre la zone IP de Saguenay prête à l'investissement. Cela implique que l'ensemble des infrastructures requises (infrastructures municipales, renforcement électrique et desserte en gaz naturel) pour la concrétisation de projets industriels soient complétées d'ici la fin de 2028.

Zone IP de Bécancour

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) a agrandi son parc industriel et doté celui-ci des infrastructures industrielles en vue d'attirer des entreprises, entre autres, de la filière batterie.

Au cours des prochaines années, la SPIPB compte accroître ses capacités portuaires et d'entreposage, en prolongeant deux quais et en construisant un nouveau. Le coût des travaux est estimé à 339 M\$ et sera financé par les gouvernements du Québec et du Canada.

Améliorer l'accès à l'énergie

Dans le cadre permis par la Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, un groupe de travail, alimenté par les informations recueillies

lors des activités d'accompagnement des projets miniers et de transformation, sera constitué. Le cas échéant, ce groupe verra notamment à amener les promoteurs à choisir des solutions d'approvisionnement en énergie renouvelable. Le groupe s'assurera aussi de l'adéquation des outils financiers du gouvernement du Québec avec les besoins liés à l'évaluation et à l'implantation de solutions technologiques.

Actions qui seront menées

- 11- Développer une vision et un plan intégré de développement des infrastructures :
 - » Évaluer la faisabilité d'optimiser le transport ferroviaire à partir de la fosse du Labrador, avec une étude de bouclage;
 - » Consolider les corridors économiques régionaux par la réalisation progressive de projets d'infrastructures en Eeyou Istchee Baie-James;
 - » Intégrer les résultats de l'étude du projet d'investissement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), appelé Horizon 7, ayant pour but d'accroître la capacité de 17 à 40 millions de tonnes, à la future vision.

- 12- Améliorer l'accès à l'énergie
 - » Évaluer des solutions d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les sociétés minières.

Société du Plan nord

Le territoire nordique, qui s'étend au nord du 49^e parallèle, représente 72 % de la superficie du Québec et recèle la grande majorité des projets de MCS.

La SPN a pour mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique québécois, en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que le secteur privé.

De plus, elle travaille à faciliter l'accès au territoire, que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne. Enfin, elle soutient le développement des compétences de la main-d'œuvre locale, y compris la main-d'œuvre autochtone, et contribue à mettre en place les conditions gagnantes pour permettre aux populations d'habiter pleinement leur territoire nordique.

Société de développement de la Baie-James

La SDBJ a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, sur le territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter des projets visant ces fins, soutenir leur réalisation et y participer. De plus, elle favorise la concertation avec les autres partenaires sur le territoire. Elle intervient dans le développement économique et la gestion des infrastructures routières et aéroportuaires en facilitant la réalisation de projets d'affaires dans la région et en les soutenant.



ORIENTATION 4.

MOBILISER LES PARTENAIRES

À quels enjeux répond-elle?

Le processus de développement minéral (voir Annexe 5), qui s'étend de l'exploration à l'exploitation, puis à la restauration des sites miniers, sur plusieurs décennies, constitue un moteur économique majeur pour le Québec et ses régions. Toutefois, pour que ce développement bénéficie réellement à tous, il est essentiel de faire en sorte que les retombées positives des activités minières viennent faire contrepoids aux répercussions potentielles des projets, de manière à favoriser le bien-être des communautés autochtones et locales, dans les territoires où ils prennent forme.

Dans cette perspective, le gouvernement souhaite, grâce à la SQVMCS, faire du secteur minier une véritable occasion de créer de la richesse pour les communautés autochtones et locales. Il s'engage à agir et à mettre en place des leviers et des services d'accompagnement afin que les collectivités puissent améliorer leurs infrastructures, diversifier leur économie locale, stimuler l'emploi et offrir de nouvelles perspectives à leur population.

Le secteur minier mobilise de nombreuses parties prenantes, qui disposent chacune d'expertises essentielles. Afin d'assurer la réussite de la SQVMCS, le gouvernement se doit de mobiliser ces partenaires vers l'atteinte d'objectifs communs et de soutenir un développement responsable, cohérent et performant des filières des MCS au Québec.

Ce développement peut être freiné par un manque de connaissances sur plusieurs aspects clés de leur exploitation. Les effets environnementaux, sociaux et économiques ne sont pas suffisamment connus, ce qui contribue à alimenter la méfiance et à ralentir l'avancement des projets. L'amélioration des connaissances de l'écosystème minier est également essentielle. L'évolution rapide des marchés et des chaînes de valeur mondiales rend indispensable l'accès à de l'information économique complète, actualisée et fiable pour orienter efficacement les décisions gouvernementales et maximiser les retombées des investissements publics. Enfin, l'influence du Québec sur la scène internationale et la participation active des communautés autochtones et locales au développement nécessitent un renforcement de la mobilisation, du dialogue, de l'information, de la sensibilisation et de la coopération avec un large éventail de partenaires.

Rappel des actions déjà menées

Le gouvernement du Québec tient tout particulièrement à ce que les communautés autochtones et locales bénéficient directement de retombées économiques et sociales des projets miniers réalisés sur le territoire.

- » Dans le cadre des travaux de la Feuille de route 2024-2025 : Pour un développement harmonieux de l'activité minière (Feuille de route), mise en œuvre de mesures concrètes pour maximiser les retombées économiques des projets miniers, dont l'identification de leviers financiers destinés aux municipalités, aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux communautés autochtones non bénéficiaires des conventions nordiques ainsi qu'un programme de soutien financier pour aider les milieux d'accueil à repérer des occasions d'affaires et à développer leur expertise.
- » Mise sur pied d'un projet pilote portant sur la création d'un comité de maximisation du projet d'exploration Mine Gaspé de Métaux Osisko, situé à Murdochville. Ce comité, soutenu par le gouvernement, vise à renforcer les partenariats entre l'industrie minière et les entreprises locales. Il servira de modèle pour formuler des recommandations applicables à l'ensemble du Québec.
- » Mise sur pied de la Table de concertation formation main-d'œuvre, en collaboration avec l'Institut national des mines du Québec (INMQ). Cette table

rassemble les principaux acteurs des secteurs de la formation et de la main-d'œuvre. Ensemble, ils ont déployé diverses initiatives ayant pour but d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur minier. Par cette démarche concertée, le gouvernement entend offrir aux populations autochtones et locales des perspectives concrètes d'emploi et d'affaires.

- » Réforme de la Loi sur les mines et des mesures lancées dans le cadre de la Feuille de route visant à moderniser les pratiques et les façons de faire pour mieux répondre aux enjeux de cohabitation, notamment par de l'accompagnement et des initiatives en matière d'information et de sensibilisation.

Une part importante des activités minières se déroulent en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et sur la Côte-Nord, où les Premières Nations et les Inuit sont des partenaires incontournables du développement minier. Depuis plus de 20 ans, le Conseil cri sur l'exploration minérale en Eeyou Istchee Baie-James et le Fonds d'exploration minière du Nunavik, deux organisations autochtones soutenues par le gouvernement du Québec, le Gouvernement de la Nation crie, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, encouragent la participation des Cris, des Inuit et des Naskapis au développement minier et favorisent le dialogue entre les communautés et les organisations autochtones et les promoteurs.

Programmes d'aide financière de la Société du Plan Nord

La SPN propose plusieurs outils financiers, qui contribuent au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec, et dispose d'une enveloppe de 92,3 millions de dollars pour la période 2023-2028. Ces outils financiers soutiennent une grande variété de projets des communautés situées au nord du 49^e parallèle. Ces projets touchent tant l'entrepreneuriat, la formation de la main-d'œuvre, la sécurité alimentaire que l'environnement et la conservation du territoire.

Ce que nous souhaitons accomplir d'ici à 2031

Renforcer les capacités des communautés d'accueil à participer au développement des activités minières

Il est essentiel pour le gouvernement d'accompagner les milieux autochtones et locaux, puisque ce sont eux qui sont directement concernés par le développement des filières minières. Ce soutien a

pour but de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent planifier proactivement leur développement, saisir les occasions économiques générées par le secteur minier et atténuer les conséquences environnementales et sociales associées à ces projets. Des communautés mieux outillées sont également en mesure de participer plus activement, et de façon plus significative, au développement minier.

En effet, la méconnaissance du secteur minier, de son processus de développement, de ses pratiques, des normes qui l'encadrent et de son rôle dans la société constitue souvent un frein à l'acceptabilité sociale des projets dans plusieurs milieux. En tant qu'acteurs incontournables du développement minier, les communautés autochtones et locales doivent pouvoir compter sur l'accompagnement du gouvernement pour comprendre les enjeux en ayant accès à l'information, à l'expertise et à un accompagnement adapté et ainsi exercer leurs rôles et participer de manière éclairée aux échanges et aux processus décisionnels.

Le renforcement de l'implication active de ces communautés constitue un levier clé pour assurer un développement minier responsable et adapté aux réalités territoriales. Leur proximité avec le territoire et leur connaissance fine des réalités locales permettent d'orienter le développement des projets de manière cohérente avec leurs priorités et de favoriser un dialogue plus constructif entre les promoteurs, les communautés et les instances gouvernementales. Cette participation accrue contribue ainsi à instaurer également un climat de confiance et à créer des partenariats durables.

En agissant ainsi, le gouvernement entend s'assurer que les communautés autochtones et locales pourront pleinement bénéficier des retombées du secteur minier, tout en maintenant un milieu de vie de qualité et en consolidant leur prospérité à long terme.

Renforcement de l'accompagnement des communautés, y compris de l'information et de la sensibilisation

Une offre d'outils et d'accompagnements adaptés doit permettre aux communautés autochtones et locales de mieux comprendre et d'analyser les projets miniers de même que de mieux planifier la manière d'en tirer profit. De plus, le développement de leurs compétences et le soutien à l'entrepreneuriat local favorisent l'embauche de travailleurs issus des milieux d'accueil et contribuent au développement des entreprises régionales, tout en soutenant la diversification de l'économie.

Un accompagnement spécialisé et adapté aux communautés d'accueil se poursuivra, notamment par le développement d'un accompagnement pour la mise en place de comités de maximisation ainsi que par le maintien et le renforcement de l'accompagnement offert aux communautés autochtones par le renouvellement de postes d'agents de liaison à l'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador et de la Corporation de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador.

La création et la diffusion d'outils numériques et de matériel d'information sur Québec.ca seront également une extension de l'accompagnement offert aux communautés.

Lorsque les communautés sont informées et accompagnées dès les premières étapes des projets, entre autres durant la phase d'exploration, elles sont plus en mesure d'anticiper les besoins, de planifier leur développement et de se structurer pour accueillir les projets miniers. Cette approche favorise une maximisation des retombées du secteur minier, soutient le dynamisme et la prospérité des communautés d'accueil, même après la fin de l'exploitation minière, et permet ainsi de préserver un milieu de vie de qualité pour les générations futures.

Soutien financier pour mieux saisir les occasions d'affaires et se préparer à l'accueil d'activités minières

Lorsqu'elles sont planifiées, les nouvelles dynamiques peuvent devenir des leviers de développement local et régional et engendrer des occasions d'affaires substantielles. Le gouvernement prévoit ainsi soutenir financièrement les acteurs municipaux et économiques, ainsi que les fournisseurs des communautés autochtones et locales, qui accueillent ou prévoient accueillir des projets miniers, notamment en offrant une aide financière pour anticiper et préparer les transformations potentielles que peuvent occasionner ces projets sur les milieux de vie.

Un aménagement adéquat et anticipé des infrastructures municipales est

essentiel pour soutenir la croissance économique et répondre aux besoins des communautés qui accueillent des projets de développement minier. Les municipalités doivent pouvoir planifier et adapter leurs réseaux routiers, leurs systèmes d'aqueduc et d'égout et les autres infrastructures collectives, comme les services de garde ou les centres de la petite enfance, en fonction des nouvelles réalités économiques des besoins de main-d'œuvre générées par ces projets.

En favorisant une meilleure coordination entre les acteurs concernés et en offrant aux municipalités les ressources et l'expertise nécessaires pour élaborer des plans réalistes et intégrés, il devient possible de cibler les investissements là où ils auront le plus d'effets. Cette approche contribue à accélérer le développement économique local et régional tout en garantissant que les collectivités disposeront d'infrastructures durables, sécuritaires et capables de soutenir leur prospérité à long terme.

Parmi les autres financements prévus, notons également un appui à la poursuite de la mise en œuvre du programme Podium Mines pour le développement de la compétitivité des fournisseurs du secteur minier et des sous-traitants.

Il est également envisagé de mettre en place un programme de soutien à la participation des communautés autochtones au développement des ressources minérales. Un soutien financier est aussi prévu pour la mise en œuvre d'ententes sur l'inspection et le contrôle de certaines activités minières à négocier avec les communautés autochtones.

Passif environnemental et économie locale

L'implication directe des communautés autochtones dans la réduction du passif environnemental concourt non seulement à mettre à contribution leurs connaissances et leur expertise, mais aussi à favoriser une appropriation des retombées économiques générées par ces projets. Cette approche permet de réduire les répercussions environnementales héritées du passé tout en créant de nouvelles perspectives de développement économique durable et en consolidant des partenariats entre les acteurs autochtones et gouvernementaux.

Actions qui seront menées

- 13- Outiller les communautés qui accueillent des projets miniers par :
 - » la mise en place de mesures pour mieux saisir les occasions d'affaires qu'apporte le secteur minier et se préparer à l'accueil d'activités minières;
 - » un renforcement de l'accompagnement des communautés, notamment en offrant une version en ligne, y compris de l'information et de la sensibilisation.
- 14- Mettre la réduction du passif environnemental au service de l'économie locale par :
 - » une initiative qui a pour but de réduire les passifs environnementaux découlant du secteur minier en collaboration avec les communautés autochtones

Agir sur l'enjeu de la main-d'œuvre

En favorisant la formation, l'attraction et la fidélisation des talents, le gouvernement entend soutenir la compétitivité du secteur, tout en offrant des perspectives d'emploi de qualité qui contribuent à dynamiser les communautés autochtones et locales et à réduire les écarts régionaux.

Actions qui seront menées

- 15- Renforcer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des MCS :
 - » en soutenant financièrement des initiatives qui seront mises en place par la Table de concertation formation main-d'œuvre.

Bonifier les connaissances de l'écosystème minier

Le manque de connaissances sur certains aspects liés à l'exploitation des MCS contribue à ralentir le développement des projets et des filières. Plusieurs effets de l'activité minière liée aux MCS sont encore mal connus, ce qui peut contribuer à alimenter la méfiance envers l'exploitation de ces derniers et ralentir le développement des projets. Afin de pallier ces lacunes, il devient essentiel de mieux connaître ces effets qui touchent

tant les aspects environnementaux et sociaux qu'économiques.

D'autre part, les marchés et les chaînes de valeur mondiales de MCS évoluent rapidement, et une information précise et à jour demeure essentielle pour orienter les actions du gouvernement et s'assurer de maximiser les retombées des fonds publics investis dans les MCS.

Actions qui seront menées

- 16- Étudier les effets environnementaux, sociaux et économiques du développement de projets de MCS par :
 - » un soutien à la recherche;
 - » la réalisation d'une étude comparative qui permettra d'évaluer l'empreinte carbone de filières de MCS.
- 17- Analyser les tendances du marché des filières de MCS par :
 - » la réalisation d'études de marché.

Renforcer les partenariats étrangers

Le Québec a une économie ouverte et le secteur des MCS n'y fait pas exception. Les chaînes de valeur des MCS sont mondialisées et se développent en tenant compte d'enjeux économiques et géopolitiques complexes.

Afin de tirer son épingle du jeu et d'assurer le développement optimal de ses propres chaînes de valeur, le Québec se doit de renforcer ses partenariats avec divers acteurs étrangers tant publics que privés. Ces partenariats peuvent favoriser tant l'attraction de nouveaux capitaux que de nouvelles technologies essentielles au développement des MCS, mais aussi l'exportation des MCS québécois, idéalement transformés au Québec, tout en contribuant à sécuriser les chaînes d'approvisionnement mondiales.

De plus, le Québec se doit de participer à divers forums et tribunes ou d'être actif au sein de diverses institutions pour faire valoir ses intérêts et de s'assurer que sa vision est prise en compte dans le développement des initiatives internationales ou des normes relatives aux MCS. Pour ce faire, le Québec peut compter notamment sur le réseau des représentations du Québec à l'étranger, sur ses expertises et ses réseaux d'influence tissés au fil des années.

Partenariats internationaux

Dans un contexte où plusieurs secteurs économiques et stratégiques, comme les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, le secteur médical, l'électrification des transports, l'aviation, les télécommunications et le secteur de la défense dépendent de l'approvisionnement en MCS, ces derniers sont devenus un enjeu de sécurité économique et même de sécurité nationale. Plusieurs gouvernements s'impliquent dans l'environnement d'affaires et le financement des projets miniers et de transformation. Il appartient ainsi au Québec de se faire connaître de

ces partenaires étrangers potentiels par des actions dites de « diplomatie minérale » portées par le MRNF, le MRIF et IQ, notamment avec l'appui des délégations du Québec à l'étranger. Fort de la signature de déclarations de collaboration avec la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, le Québec poursuivra ses efforts de développement auprès des gouvernements de pays européens, de l'Australie, du Japon et de la Corée du Sud, tout en maintenant ses relations avec les États-Unis.

Ainsi, la diplomatie minérale québécoise mettra en valeur les atouts stratégiques du Québec pour s'intégrer globalement dans des écosystèmes industriels, technologiques et de recherche et développement ainsi que d'innovation à forte valeur ajoutée pour les MCS. C'est en s'appuyant sur son réseau de 34 représentations, dans 19 pays, que le Québec mènera des interventions ciblées auprès d'alliés pour faire avancer les intérêts québécois en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers.

Les délégations du Québec seront à l'affût des politiques, des positions et des stratégies de leurs pays d'action afin d'identifier d'éventuelles restrictions, tant politiques que commerciales, mais également les occasions d'affaires qui pourraient bénéficier aux entreprises québécoises.

Au cours des dernières années, le réseau de représentations du gouvernement du Québec à l'étranger a su mettre à profit ses atouts pour faire du Québec un partenaire de choix en concluant des ententes de collaboration en Europe et pour poursuivre le développement des

relations dans la région indo-pacifique et avec les États-Unis. Ces ententes de collaboration sont les bases de discussions et d'échanges concrètes et porteuses entre les signataires pour l'intégration bénéfique des chaînes de valeur des MCS entre les parties prenantes.

Organisations multilatérales

Le gouvernement du Canada siège à plusieurs instances multilatérales, telles que le G7, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et il participe à leurs travaux qui portent sur la gouvernance, la coopération et la sécurisation des minéraux critiques et stratégiques. Le gouvernement du Québec suit déjà de près les travaux de certaines de ces organisations.

Étant donné que la gestion des ressources naturelles relève de sa compétence, le Québec entend évaluer les moyens les plus pertinents pour faire valoir ses intérêts dans ces forums, ou, lorsque c'est possible, pour développer de nouvelles collaborations.

De la même façon, le Québec participera activement au développement de normes internationales, que ce soit celles de l'International Standard Organisation (ISO) ou d'autres organisations normatives, en veillant à la prise en compte des intérêts et spécificités du Québec.

Actions qui seront menées

- 18- Développer des partenariats internationaux stratégiques en participant à des activités diplomatiques d'influence :
- » sur les territoires jugés prioritaires;
 - » dans les institutions multilatérales.





GOVERNANCE

La mise en œuvre de la Stratégie s'appuie sur un modèle de gouvernance agile qui permet à ses principaux acteurs d'évoluer dans une structure flexible favorisant les échanges d'information entre les différents MO directement concernés, à la fois pour suivre la mise en œuvre du plan et s'assurer, en continu, de l'arrimage avec les plans et programmes gouvernementaux de ces MO.

Le comité stratégique, constitué de sous-ministres associés, assure un rôle décisionnel qui concorde avec les orientations politiques et stratégiques propres aux missions respectives des ministères qu'ils représentent. Ces sous-ministres associés ont la responsabilité de faire circuler les orientations prises au sein du comité auprès des gestionnaires de leurs organisations et d'appuyer le comité directeur dans la mise en œuvre des actions liées à la réalisation de la Stratégie.

Le comité directeur assure l'organisation du travail des équipes qui mettront en œuvre les actions. De nature interministérielle, il est responsable de la reddition de comptes de la Stratégie et met en commun l'expertise de ses membres afin de s'assurer de la réalisation des actions de la Stratégie. Il peut également, au besoin, mettre en place des groupes de travail, constitués de professionnels, afin d'appuyer la réalisation d'actions.

PLAN D'ACTION

Ce que nous souhaitons accomplir

Orientation 1. Améliorer l'environnement d'affaires et accélérer les projets

1.1 Alléger le fardeau administratif en lien avec la réalisation des projets miniers

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MELCCFP, MRNF	1. Faciliter la délivrance des droits, des permis et des autorisations, notamment par : <ul style="list-style-type: none">- l'accélération des travaux en matière d'allégement réglementaire et administratif;- le développement d'une offre de service afin de faciliter le cheminement des promoteurs.	Le nombre de mesures mises en œuvre en vue d'accélérer les travaux en matière d'allégement réglementaire et administratif.

Orientation 2. Développer l'ensemble de la chaîne de valeur des MCS

2.1 Favoriser l'exploration minière

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MRNF	<p>2. Favoriser les découvertes de nouveaux gisements de MCS par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de levés d'acquisition de connaissances géoscientifiques; - l'intégration de l'intelligence artificielle pour valoriser le potentiel minier. <p>3. Accélérer la réalisation des évaluations économiques préliminaires en soutenant la réalisation d'études de géométallurgie et géoenvironnementales par le Programme de soutien à l'exploration pour les MCS.</p>	<p>Le nombre de nouveaux projets miniers atteignant la phase de mise en valeur.</p> <p>Le nombre de projets d'exploration soutenus financièrement.</p>

2.2 Stimuler la mise en valeur et l'exploitation minière

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MRNF	4. Soutenir le développement des projets en lien avec la mise en valeur et l'exploitation minière.	Le nombre de projets miniers, liés aux MCS, aux stades de la mise en valeur et de l'exploitation qui bénéficient des programmes mis en place; et Le montant des investissements dans la construction de mines et de leur usine de transformation.
MEIE, MRNF	5. Stimuler la transformation numérique des mines.	
IQ, MRIF, MRNF	6. Promouvoir les occasions d'affaires auprès des investisseurs étrangers par : <ul style="list-style-type: none"> - la participation à des activités internationales et nationales; - l'organisation de missions commerciales. 	

2.3 Tirer profit de la transformation

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MEIE, MRNF, IQ	<p>7. Implanter ou développer des activités de transformation locales afin de favoriser la consolidation des chaînes de valeur en dressant un profil de l'environnement qui soutient la transformation au Québec, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adéquation des outils financiers avec les besoins des filières; - la poursuite de travaux du groupe de travail interministériel sur le commerce des MCS; - l'amorce d'une réflexion sur des partenariats avec des fonds étrangers. 	Le montant des investissements dans la construction de mines et de leur usine de transformation.
MRNF, MEIE	<p>8. Soutenir l'implantation en entreprise de la traçabilité des MCS au bénéfice du développement des marchés par un programme d'aide financière.</p>	Le nombre de projets au stade de la mise en valeur et de l'exploitation minière de MCS qui bénéficient des programmes mis en place.

2.4 Structurer les chaînes de valeur des MCS autour de stratégies de circularité et de recyclage

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MRNF	<p>9. Mettre en place tous les éléments de la chaîne de valeur en lien avec la valorisation des résidus, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite des travaux de la démarche d'acquisition de connaissances sur les parcs à résidus miniers; - l'appui à l'acquisition des connaissances en matière de gestion de l'amiante. 	Le nombre de projets d'économie circulaire subventionnés portant sur les MCS.
MRNF, MEIE, MELCCFP, Recyc-QC	<p>10. Intégrer l'économie circulaire aux chaînes de valeur de MCS par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une évaluation de la circularité du secteur minier au Québec; - la mise en place d'un accompagnement en matière de révision d'études d'opportunité afin, notamment, de mettre à profit les données recueillies dans le cadre de ces études; - le développement d'une offre de service du réseau d'agents sur les synergies industrielles pour le secteur minier. 	

Orientation 3. Planifier et développer les infrastructures et les corridors logistiques stratégiques

3.1 Soutenir le développement et la mise en place d'infrastructures performantes et adaptées aux besoins de l'industrie

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MEIE, SPN, MRNF, MTMD	<p>11. Développer une vision et un plan intégré de développement des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la faisabilité d'optimiser le transport ferroviaire à partir de la fosse du Labrador, avec une étude de bouclage; - Consolider les corridors économiques régionaux par la réalisation progressive de projets d'infrastructures en Eeyou Istchee Baie-James; - Intégrer les résultats de l'étude du projet d'investissement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), appelé Horizon 7, ayant pour but d'accroître la capacité de 17 à 40 millions de tonnes, à la future vision 	Les projets miniers liés aux MCS ayant atteint la phase de mise en valeur ont une solution identifiée et évaluée en matière d'approvisionnement en énergie et d'infrastructure.
MEIE, HQ, MRNF	12. Améliorer l'accès à l'énergie en évaluant des solutions d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les sociétés minières.	

Orientation 4. Mobiliser les partenaires

4.1 Renforcer les capacités des communautés d'accueil à participer au développement des activités minières

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MRNF, MAMH, SPN, MEIE, SRPNI	13. Outiller les communautés qui accueillent des projets miniers par : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de programmes d'aide financière pour mieux saisir les occasions d'affaires qu'apporte le secteur minier et se préparer à l'accueil d'activités minières; - un renforcement de l'accompagnement des communautés, notamment en offrant une version en ligne, y compris de l'information et de la sensibilisation. 	Le nombre de communautés autochtones et de régions administratives ayant bénéficié des outils mis en place afin de les accompagner dans la connaissance du marché du secteur minier et dans la maximisation de ses retombées économiques locales.
MRNF	14. Mettre la réduction du passif environnemental au service de l'économie locale par : <ul style="list-style-type: none"> - une initiative qui a pour but de réduire les passifs environnementaux découlant du secteur minier en collaboration avec les communautés autochtones. 	Le nombre de mesures réalisées pour informer l'écosystème minier et les communautés autochtones et locales.

4.2 Agir sur l'enjeu de la main-d'œuvre

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
INMQ, MRNF, CSMO- Mines, MEQ, MES, MESS, SPN	15. Renforcer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des MCS en soutenant financièrement des initiatives qui seront mises en place par la Table de concertation formation main-d'œuvre.	Le nombre d'actions mises en œuvre découlant de la Table de concertation formation main-d'œuvre.

4.3 Bonifier les connaissances de l'écosystème minier

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MRNF, MSSS MELCCFP	16. Étudier les effets environnementaux, sociaux et économiques du développement de projets de MCS par : <ul style="list-style-type: none"> - un soutien à la recherche; - la réalisation d'une étude comparative qui permettra d'évaluer l'empreinte carbone de filières de MCS. 	Le nombre d'études, de recherches ou d'analyses qui ont été produites et transmises à l'écosystème minier, notamment par l'offre d'accompagnement en ligne.
MEIE, MRNF, SPN	17. Analyser les tendances du marché des filières de MCS par la réalisation d'études de marché.	

4.4 Renforcer les partenariats étrangers

Responsable(s) Collaborateurs	Actions qui seront posées pour atteindre nos objectifs	Qu'est-ce qui attestera notre réussite?
MRIF, MRNF	18. Développer des partenariats internationaux stratégiques en participant à des activités diplomatiques d'influence : <ul style="list-style-type: none"> - sur les territoires jugés prioritaires; - dans les institutions multilatérales internationales. 	Le nombre de fonds institutionnels étrangers ayant participé financièrement à des projets de MCS au Québec.

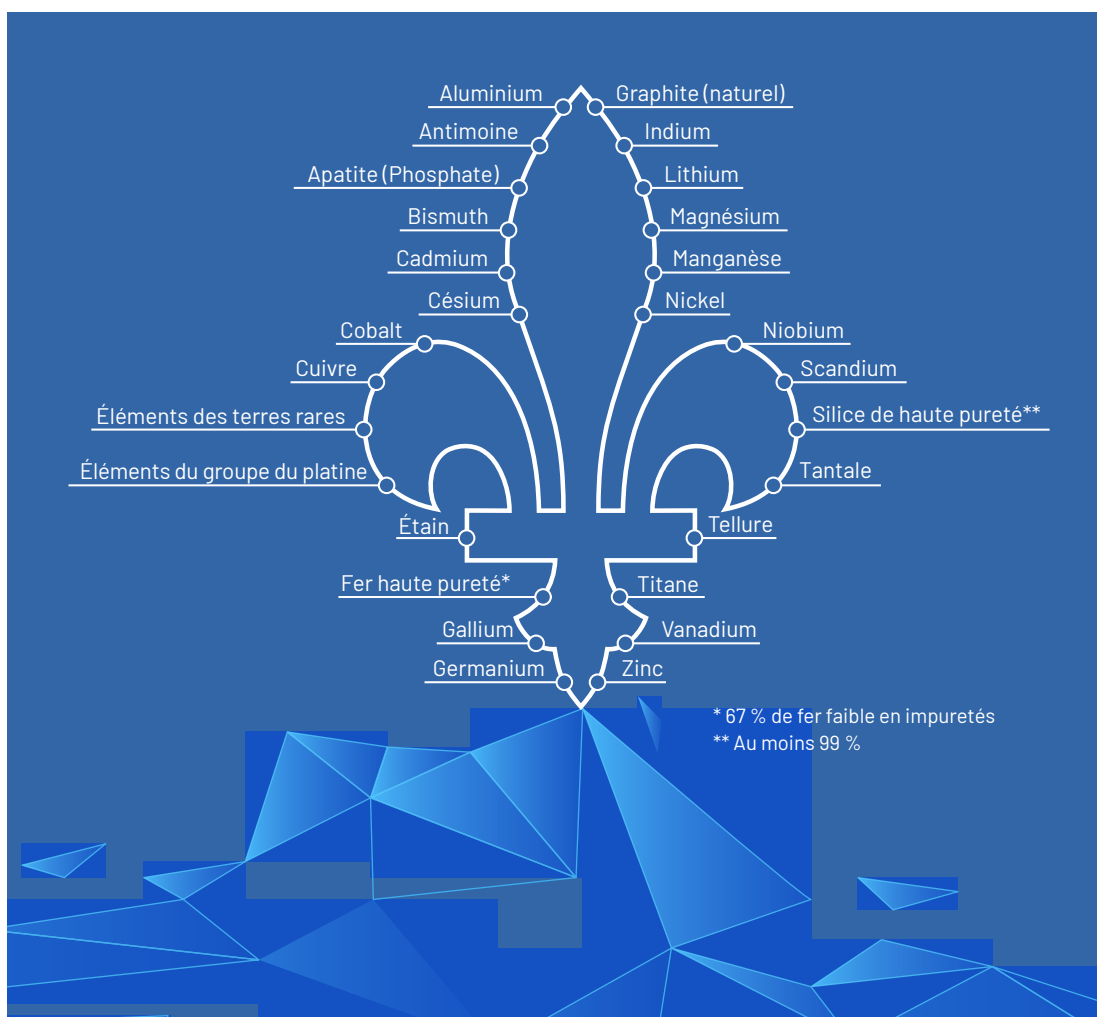
ANNEXES

ANNEXE 1-

LISTE DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES DU QUÉBEC

Les minéraux critiques et stratégiques reconnus par le gouvernement du Québec

Les MCS sont définis par le gouvernement du Québec comme étant des minéraux essentiels à des secteurs névralgiques de l'économie et dont l'approvisionnement est jugé incertain ou vulnérable (minéraux critiques) et nécessaire à la mise en œuvre de ses politiques (minéraux stratégiques). Le gouvernement reconnaît 28 MCS dont la mise en valeur sera soutenue par la SQVMCS :



ANNEXE 2 - PQVMCS 2020-2025

Le 29 octobre 2020, le gouvernement du Québec annonçait le PQVMCS 2020-2025. Ce plan gouvernemental visait à ce que le Québec soit reconnu comme un partenaire fiable, éthique et durable, contribuant activement aux transitions énergétiques et technologiques mondiales ainsi qu'à la création de richesse dans une économie plus verte. Il a été élaboré à la suite de consultations ciblées et d'une consultation publique en ligne tenue du 19 novembre 2019 au 7 février 2020 dans un contexte où :

- » de nouvelles technologies dans le domaine de l'aviation, des télécommunications, des énergies renouvelables, du stockage d'énergie et de l'électrification des transports apparaissaient et commençaient à faire croître la demande en MCS;
- » la forte demande en ressources influençait de plus en plus les relations politiques entre les États. Certains pays, comme les États-Unis, cherchaient déjà à diversifier leurs approvisionnements auprès de leurs alliés afin de diminuer leur dépendance envers d'autres fournisseurs étrangers;
- » le Québec pouvait se définir comme producteur capable de fournir de telles ressources, notamment le lithium, le graphite, le nickel et le titane;
- » le développement des MCS était en adéquation avec les besoins associés à la mise en œuvre de la transition énergétique et de la production d'énergie propre à l'électrification des transports. Ce développement s'inscrivait donc dans une perspective d'économie verte, en incluant notamment les stratégies de circularité et de recyclage. De plus, il était nécessaire à la mise en œuvre de plusieurs stratégies gouvernementales, dont la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, le Plan pour une économie verte 2030, la Stratégie gouvernementale de développement durable, la Politique de mobilité durable 2030 et la Stratégie québécoise de recherche et d'investissements en innovation 2022-2027.

Le PQVMCS 2020-2025 a bénéficié initialement d'un budget de 90 millions de dollars et a été bonifié de 18 millions de dollars dans le cadre de plans budgétaires subséquents.

Il portait la vision de faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation et du recyclage des minéraux critiques et stratégiques en partenariat avec les milieux régionaux et autochtones et s'articulait autour de quatre orientations :

- 1- Accroître les connaissances et l'expertise sur les MCS;
- 2- Mettre en place ou optimiser des filières de façon intégrée en partenariat avec les régions productrices;

- 3- Contribuer à la transition vers une économie durable;
- 4- Sensibiliser, accompagner et promouvoir.

Le PQVMCS 2020-2025 traçait alors la marche à suivre en vue de la réalisation des ambitions du gouvernement et visait l'émergence de filières porteuses pour l'économie du Québec dans le secteur des MCS. Coordonné par le MRNF, il mettait à contribution plusieurs MO, dont le MELCCFP, le MEIE, la SPN, IQ et sa filiale la SOQUEM, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Effets observés de la mise en œuvre du PQVMCS 2020-2025

Après cinq années de mise en œuvre, le PQVMCS a démontré son efficacité en posant les fondations d'un environnement d'affaires favorable à l'essor de ce secteur d'activité et de ses filières. Malgré un contexte mondial marqué par une incertitude des marchés, le Québec a connu une augmentation marquée de l'activité minière, portée notamment par un afflux important de capitaux étrangers et la participation de nouveaux acteurs d'envergure dans le domaine de l'exploration minière.

En résumé, le PQVMCS 2020-2025 a permis :

- » de soutenir l'exploitation des MCS au Québec :
 - Le Québec est le seul producteur de scandium en Amérique du Nord;
 - Il est aussi le plus important producteur de lithium, sous forme de concentré de spodumène, en Amérique du Nord;
- » de développer le plus important potentiel en MCS au Canada :
 - Le sous-sol québécois possède une large proportion des réserves de minéraux critiques et stratégiques au Canada. D'ailleurs, la seule mine de graphite en exploitation en Amérique du Nord est au Québec ainsi que la plus grande mine de lithium au Canada;
- » d'augmenter les investissements miniers dans les MCS :
 - Augmentation de 274 % des dépenses en exploration et en mise en valeur de 2019 à 2024,
 - Pour cette même période, 1,7 milliard de dollars ont été investis en exploration et en mise en valeur;
 - Le Québec occupait la première place dans l'investissement minier au Canada en 2022;

- » de faire progresser des projets miniers de MCS au Québec :
 - 30 projets distincts de MCS ont progressé d'au moins une étape dans le processus de développement minéral (voir Annexe 5) depuis 2020;
 - 33 des 50 (66 %) projets miniers avancés en juillet 2025 sont des projets de MCS, tandis que le rapport était de 15 pour 30 (50 %) en 2020;

- » de soutenir des projets de recherche et développement (R et D) et d'innovation dans les filières de MCS :
 - 51,8 millions de dollars en R et D ont été investis à partir des programmes et des mesures de soutien sous la responsabilité du MRNF;
 - 6 programmes ont été élaborés pour le financement de projets sur les MCS;
 - Plus d'une douzaine d'initiatives de valorisation des résidus miniers et de recyclage ont été prises dans l'industrie des MCS.

Grâce à son vaste potentiel minéral et à des priorités bien établies dans ses politiques gouvernementales, le Québec affiche déjà d'un bilan qui retient l'attention de promoteurs de grande envergure. Le secteur de Bécancour, entre Montréal et Québec, a d'ailleurs vu s'implanter la troisième zone d'innovation au Québec, la Vallée de la transition énergétique, et il est en voie de devenir une « vallée de la valorisation des MCS » de haut calibre alors que des usines liées à la filière batterie sont en construction.

ANNEXE 3 - ATELIERS DE DISCUSSION

Afin d'alimenter l'élaboration de la SQVMCS, en plus de rencontres organisées avec les partenaires gouvernementaux, le MRNF a organisé une série d'ateliers de discussion avec des parties prenantes du développement du secteur minier et des filières. Ces ateliers de discussion se sont inscrits dans la continuité des efforts déployés depuis cinq ans pour orienter le développement minier du Québec de façon responsable et concertée.

Durant la mise en œuvre du PQVMCS, le MRNF a lancé, au printemps 2023, une démarche participative pour un développement harmonieux de l'activité minière, qui a permis de recueillir la parole des citoyens, des communautés autochtones, des élus et des acteurs du secteur afin de mieux comprendre leurs préoccupations et leurs attentes. Cette consultation a mis en évidence l'importance d'assurer un équilibre entre les retombées économiques, la protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale. Ainsi, des modifications ont été apportées à la Loi sur les mines, et la [Feuille de route pour un développement harmonieux et responsable de l'activité minière 2024-2025](#) (Feuille de route) a été mise en œuvre afin de concrétiser plusieurs recommandations issues de cette consultation, en ciblant des mesures précises pour améliorer la transparence, la prévisibilité et l'implication des communautés dans la planification des projets.

Les ateliers de discussion tenus au printemps 2025 ont permis de dresser le bilan des actions réalisées et des progrès accomplis dans le cadre du PQVMCS et de la Feuille de route, mais ils ont aussi permis de constater que, malgré des avancées, certains enjeux subsistent et nécessitent des actions renouvelées et partagées entre le gouvernement du Québec, l'industrie et l'ensemble des acteurs du développement minier. Les ateliers de discussion ont donc permis de valider les besoins actuels et émergents des parties prenantes, de recueillir leurs préoccupations, leurs suggestions et leurs idées d'actions.

ANNEXE 4 -

COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC EN VIGUEUR

La SQVMCS s'inscrit dans la continuité, et en complémentarité, de plusieurs stratégies du gouvernement du Québec. Elle s'assure d'arrimer le développement du secteur minier québécois avec les cibles économiques, environnementales et sociales définies dans les politiques et les plans gouvernementaux qui permettront de dynamiser l'économie du Québec. La cohérence gouvernementale est déterminante dans le succès de la Stratégie puisqu'elle permet de s'assurer que l'écosystème complet du secteur minier pourra bénéficier de mesures adaptées à ses réalités.

Vision économique du Québec (MCE)

La Vision économique 2025, « Le pouvoir québécois », dresse quatre grandes priorités économiques en réponse au contexte mondial marqué par des bouleversements géopolitiques, économiques et technologiques. L'une de ces priorités consiste à saisir les nouvelles occasions offertes pour que toute l'économie québécoise en ressorte plus forte à long terme. Ainsi, compte tenu de la conjoncture, des grandes tendances qui se dessinent et des forces du Québec, les minéraux critiques et stratégiques ont été identifiés comme l'une des deux grandes occasions stratégiques pour servir de locomotive à l'ensemble de l'économie québécoise, par la mise en œuvre de filières. La

SQVMCS s'inscrit dans cette perspective et contribue ainsi à la concrétisation de cette occasion stratégique.

Stratégie québécoise de la filière batterie (MEIE)

La Stratégie soutient la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la filière batterie en favorisant un accès stable et prévisible aux minéraux requis pour développer une chaîne de valeur complète et compétitive, du sous-sol jusqu'au recyclage des batteries.

Avantage Saint-Laurent - La vision maritime du Québec (plan d'action 2020-2025) (MTMD)

Le plan d'action Avantage Saint-Laurent a pour but de faire du Saint-Laurent un corridor économique performant, dans le respect des écosystèmes touchés et dans l'intérêt des communautés maritimes installées le long du fleuve. La nouvelle vision maritime du Québec est articulée autour de trois orientations : 1) doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives; 2) assurer, sur le Saint-Laurent, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes; 3) offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables.

Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (MEIE)

La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) a pour objectif de rendre les entreprises québécoises encore plus productives et de générer davantage de retombées positives d'un point de vue social et environnemental. Pour ce faire, elle a pour but d'accélérer le passage de l'idée innovante au marché. Tous les cycles de l'innovation sont ainsi touchés, y compris la collaboration intersectorielle nécessaire à l'accélération des cycles. Plusieurs acteurs du domaine de l'innovation au Québec sont associés aux actions élaborées de 2020 à 2025 dans le PQVMCS et qui se poursuivront dans la SQVMCS.

Zones d'innovation (MEIE)

Les zones d'innovation de calibre international ont vu le jour afin d'augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. Elles visent à attirer, dans des territoires délimités, des talents, des entrepreneurs, de grands donneurs d'ordres ainsi que des chercheurs du Québec et d'ailleurs.

Les minéraux critiques et stratégiques font d'ailleurs partie intégrante des technologies visées dans les quatre zones d'innovation désignées soit : DistriQ (Quantique), Vallée de la transition énergétique, Technum (semi-conducteurs) et Espace Aéro.

Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies (MEIE)

La Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies a pour but de créer un cadre cohérent et un environnement favorable permettant d'accélérer la production, la distribution et l'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies. Par le développement de ces filières énergétiques et de ses dérivés (p. ex. : acier vert), elle appuie la décarbonation de l'industrie minière.

Plan de mise en valeur du territoire public (MRNF)

Le Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 s'articule autour de quatre grands axes : un territoire accessible, une vitalité économique, une approche soucieuse de l'environnement et une gouvernance renouvelée.

Stratégie gouvernementale de développement durable (MELCCFP)

La Stratégie s'arrime étroitement aux grandes orientations du Québec en matière de développement durable citées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. En soutenant des initiatives en économie circulaire, en recherche et développement, en transformation locale, en mise en place de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale ainsi qu'en participation des communautés dans le développement des projets miniers, elle contribue à la vitalité des collectivités régionales et à faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en économie verte.

Feuille de route en économie circulaire (MELCCFP)

La Stratégie vise à ce que les mines responsables deviennent la norme, en misant sur l'optimisation des opérations et la valorisation des résidus pour stimuler l'innovation. Elle entend aussi mieux exploiter les ressources déjà disponibles, grâce au recyclage des composants contenant des MCS et à l'utilisation des gisements hors sol. Enfin, elle vise à intégrer la circularité, de l'ouverture à la fermeture des sites, pour limiter les pertes et maximiser l'utilisation des infrastructures.

Plan pour une économie verte 2030 (MELCCFP)

La Stratégie s'inscrit également dans les cibles du Plan pour une économie verte 2030 en mettant à la disposition des chaînes d'approvisionnement les minéraux essentiels à la transition énergétique et en intégrant des pratiques d'exploitation à faible empreinte carbone. Elle contribue à renforcer l'alignement entre le développement économique et l'action climatique.

Plan d'action nordique (SPN)

Le Plan d'action nordique 2023-2028 représente plus de 2,56 milliards de dollars d'investissements d'ici le 31 mars 2028, lesquels permettront d'appuyer les collectivités pour attirer différents acteurs prêts à y investir, à y séjourner et à y habiter ainsi que pour mettre en place des modèles novateurs qui pourront concilier les bénéfices économiques et sociaux du développement avec la conservation de l'environnement nordique.

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (MAMH)

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 repose sur la mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques. Le développement des MCS représente un levier important qui concourt à diversifier l'économie régionale, à stimuler l'emploi et à renforcer l'établissement durable des populations sur le territoire.

Plan nature 2030 (MELCCFP)

Le Plan nature 2030 et la Stratégie s'inscrivent tous deux dans une vision gouvernementale ayant notamment pour objectif de concilier le développement économique et la conservation de la biodiversité. La Stratégie reconnaît que l'exploration et l'exploitation des MCS doivent s'effectuer dans le respect des milieux naturels, entre autres par la mise en œuvre de mesures d'atténuation, de restauration et de compensation. Le MRNF est également membre du comité directeur sur la diversité biologique créé par le MELCCFP pour veiller à la prise en compte de la biodiversité et à son intégration dans tous les domaines d'activité de l'État.

Stratégie ministérielle d'insertion socio- professionnelle des Premières Nations et des Inuit et son plan d'action (MESS)

La Stratégie ministérielle d'insertion socioprofessionnelle et son plan d'action 2025-2029 s'articulent autour de deux grandes orientations qui ont pour but d'augmenter la participation des membres des Premières Nations et des Inuit aux services publics d'emploi ainsi qu'à favoriser l'embauche et le maintien en emploi de ces mêmes membres. Cette stratégie vise à permettre aux communautés autochtones de tirer pleinement parti des possibilités économiques, notamment celles liées aux projets de développement des minéraux critiques et stratégiques.

Quant à elle, la Commission des partenaires du marché du travail propose plusieurs programmes de financement destinés à soutenir des projets de formation de la main-d'œuvre, notamment grâce à des promoteurs collectifs, tels que les comités sectoriels de main-d'œuvre de l'industrie des mines et de la métallurgie.

ANNEXE 5 – PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

		Étape	Objectifs	Méthodes	Résultats visés à la fin de l'étape	Inventaire minéral
Processus de développement minéral		1 Levés géo-scientifiques	Identifier le potentiel minéral sur le territoire québécois	Acquisition de connaissances : levés, échantillonnage, recherches et synthèses des données acquises	Publications d'informations géologiques et de zones propices à l'exploration minière	Potentiel minéral
		2 Exploration	Exploration de base : chercher et identifier un indice et confirmer sa teneur et sa continuité Exploration avancée : délimiter un premier inventaire minéral d'un gîte et évaluer son potentiel économique de façon préliminaire	Revue et synthèse de l'information disponible Prospection, cartographie, levés, décapage et forage Échantillonnage en surface, en tranchée et en forage Estimation des ressources Essais minéralurgiques et métallurgiques à l'échelle laboratoire Analyse technico-économique sur des données exploratoires	Évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité Décision de mise en valeur du gîte	
	Processus de développement minier	3 Mise en valeur	Valoriser le gîte en définissant les paramètres du projet minier	Définition du gîte : forages Choix de la méthode de traitement : échantillonnage en vrac, essais minéralurgiques et métallurgiques à l'échelle pilote Ingénierie et estimation des coûts, étude de marché Analyse technico-économique sur des données confirmées Analyse des risques environnementaux, sociétaux, politiques et financiers	Étude de faisabilité et décision de mise en production d'un gisement Obtention du financement	
		4 Construction et rodage	Construire le site minier Faire la mise en service et le rodage	Gestion de projet et gestion de la qualité des travaux Plan de mise en œuvre et entraînement du personnel	Atteinte de l'exploitation commerciale	
		5 Exploitation	Extraire et traiter le minerai Faire la mise en marché du produit	Gestion de la production en vue de l'amélioration continue de la qualité, du rendement et de la sécurité des employés	Rendement de l'investissement et bénéfices Exploitation optimale du gisement	
		6 Restauration	Fermer, sécuriser et restaurer le site minier Faire le suivi post-restauration	Gestion de la fermeture et de la restauration du site minier en vue d'atteindre un état satisfaisant	Site minier restauré répondant aux exigences en matière de restauration minière au Québec	Réserves minérales

Bonne pratique du promoteur

Le plus tôt possible dans le processus, le promoteur devrait informer et consulter les citoyens, le milieu municipal et les communautés autochtones sur l'évolution des travaux et du projet afin de mieux intégrer ceux-ci au milieu d'accueil et ainsi favoriser l'obtention de l'acceptabilité sociale du projet.

Mettre en place des pratiques responsables qui tiennent compte des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance.

Obligations légales du promoteur

- » Obtenir les permis et autorisations nécessaires à chacune des activités ayant un impact sur l'environnement ou le territoire
- » Réaliser le processus d'évaluation environnementale provinciale et fédérale, selon le cas

Aperçu des obligations à remplir :

- » Acquérir des claims et aviser le propriétaire du terrain et la municipalité
- » Obtenir l'approbation du plan de réaménagement et de restauration et déposer la garantie financière
- » Obtenir le bail minier
- » Mettre en place un comité de suivi
- » Effectuer les suivis environnementaux
- » Exécuter les travaux du Plan de réaménagement et de restauration du site minier

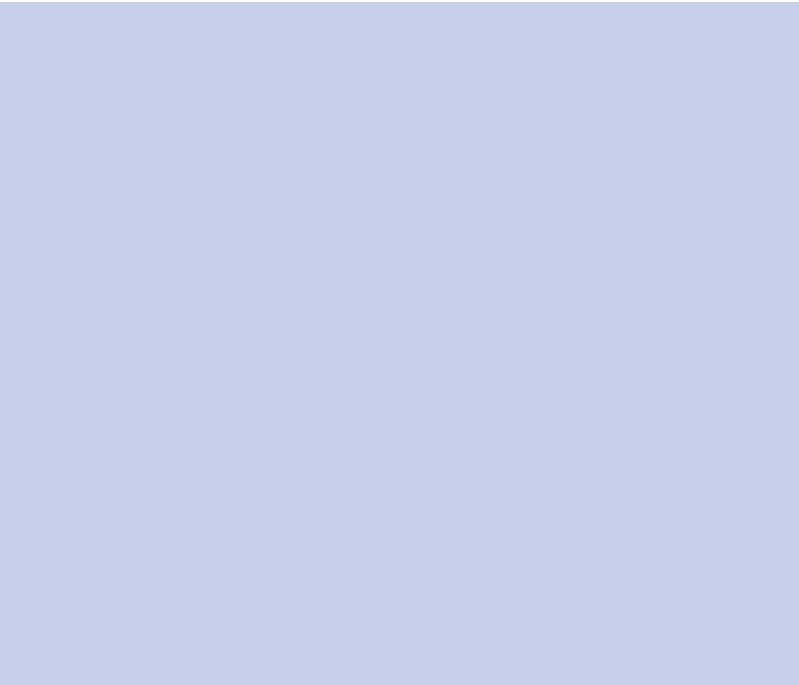
Obligation de l'État

Le gouvernement doit respecter ses obligations constitutionnelles en matière de consultation des Autochtones et, le cas échéant, d'accommodement.

Cette annexe n'a pas de portée légale.

8 octobre 2020 - Direction générale du développement de l'industrie minière





*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 